



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

MIDI CORREZIEN

2023 – 2027

Entre :

La caisse d'Allocations familiales de la Corrèze représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Christophe DELPEYROUX et par son Directeur, Monsieur Didier BRUGUIERE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Communauté de communes Midi Corrèzien, représentée par son Président, Monsieur Alain SIMONET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la Communauté de communes Midi Corrèzien »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Corrèze en date du 13 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la **délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Midi Corrèzien en date du 13 décembre 2022** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Communauté de communes Midi Corrèzien, partenaire de la Caf depuis de nombreuses années s'est engagée il y a cinq ans dans la démarche CTG et a pu en mesurer les effets sur les services à la population dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse, mais également dans ceux de la santé, de l'animation de la vie sociale, et surtout dans l'inter-connaissance avec divers acteurs institutionnels et associatifs.

La collectivité souhaite poursuivre son cheminement et son développement en les inscrivant dans le cadre d'une nouvelle Convention Territoriale Globale qui couvrira la période 2023 – 2027.

La communauté de communes Midi Corrèzien se structure autour de trois bassins de vie clairement identifiés et correspondant aux anciens chefs-lieux de canton à savoir : Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est la suivante :

- 3 EAJE, situés à Beaulieu-sur-Dordogne, Lanteuil et Meyssac offrant 72 places
- 1 RPE itinérant basé à Tudeils
- 3 ALSH situés à Beynat, Meyssac et Tudeils
- 1 EVS situé à Beaulieu-sur-Dordogne

Le dynamisme de la collectivité signataire vise à développer une offre de proximité, adaptable et pérenne avec des équipements répartis sur le territoire communautaire, ou itinérants.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, le soutien à la parentalité, la jeunesse, le logement et le cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la santé, la mobilité.

Le dispositif « Petites villes de demain » mis en place avec les communes de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac apporte une ingénierie sur le territoire et la mobilisation des services de l'Etat.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Corrèze et la Communauté de communes Midi Corrèzien souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes Midi Corrézien concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de communes Midi Corrézien met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- L'optimisation de l'offre existante et envisager les possibilités de développer une offre complémentaire, notamment dans le domaine du soutien à la parentalité ;
- L'interconnaissance des acteurs du territoire et le renforcement du lien social ;
- Le soutien au dynamisme économique du territoire et la préservation de la qualité de vie ;

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

* Renforcer les services de proximité existants (enfance, jeunesse, accès aux droits, vie sociale, santé, ...), en les rendant plus visibles, en maintenant une offre de service de qualité dans une démarche globale et structurée d'accès aux droits, et développer de nouveaux services sur le territoire.

Avec le dispositif « Petites villes de demain », les élus communautaires marquent leur volonté de faire de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac les pôles structurants du territoire, dont les projets concerneront tous les habitants de la communauté de communes.

* Maintenir et promouvoir un accueil attractif pour le territoire, par le développement de l'emploi et des compétences, l'accès au logement et l'animation de la vie sociale.

Puis 3 orientations principales ont été définies pour la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale et validées en comité de pilotage et en conseil communautaire. Celles-ci regroupent différentes thématiques à partir desquelles seront déclinées des actions.

- **Orientation N°1** : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants de Midi Corrèzien.
- **Orientation N°2** : Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services.
- **Orientation N°3** : Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de et la Communauté de communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Communauté de communes Midi Corrézien.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan,

constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027** au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

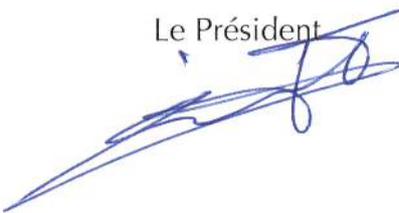
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Brive, le.....

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La communauté de communes Midi Corrézien
Didier BRUGUIERE	Christophe DELPEYROUX	Alain SIMONET
Le Directeur	Le Président	Le Président
		



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Communauté de communes Midi Corrèzien
2023 – 2027

Table des matières

1 – PREAMBULE

2 – PRESENTATION

- 2.1 Le territoire
 - 2.1.1 la communauté de communes
 - 2.1.2 L'adhésion à des groupements
 - 2.1.3 La culture et le tourisme
 - 2.1.4 L'activité économique et l'emploi
 - 2.1.5 Les services et équipements
 - 2.1.6 La scolarisation et les études
- 2.2 La démographie
 - 2.2.1 La population
 - 2.2.2 Les diverses caractéristiques de la population
 - 2.2.3 Le vieillissement de la population
- 2.3 Le portrait des allocataires Caf

3 - FOCUS

- 3.1 La petite enfance (0 – 6 ans)
- 3.2 Le soutien à la parentalité
- 3.3 L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)
- 3.4 Le logement
- 3.5 L'animation de la vie sociale et cadre de vie
- 3.6 L'accès aux droits et au numérique
- 3.7 La santé
- 3.8 La mobilité

3 – CONCLUSION

- Conclusion générale
- Orientations

ANNEXES

- Evaluation à mi-parcours (décembre 2020)
- Evaluation de la période contractuelle 2019 - 2022 (décembre 2022)

1 PREAMBULE

La Communauté de communes Midi Corrézien et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Corrèze ont signé en mai 2019 la première Convention Territoriale Globale du département pour une durée de 4 ans. Arrivée à échéance le 31 décembre 2022, un état des lieux des réalisations et des impacts de cette démarche sur le territoire a été lancé en début d'année 2023.

L'enjeu majeur de cette nouvelle CTG, que nous avons préparé conjointement, reste l'accompagnement des familles et des habitants dans leur quotidien.

La démarche partenariale entre la collectivité et la Caf n'a cessé de se renforcer et s'est élargie à d'autres partenaires institutionnels avec leurs propres champs de compétences.

Pour mener à bien cet état des lieux nous nous sommes appuyées sur les sources suivantes :

- les données statistiques CAF avec l'aide du groupe de chargés d'études ProseNA;
- les données statistiques INSEE, issues des derniers recensements en vigueur ;
- les données internes de la Communauté de communes ;
- les questionnaires diffusés aux collégiens du territoire ;
- les groupes de travail des élus, puis des élus et des partenaires ;
- les entretiens réalisés avec des personnes ressources du territoire.

Le contexte et les enjeux

La Communauté de communes Midi Corrézien, partenaire de la Caf depuis de nombreuses années s'est engagée il y a cinq ans dans la démarche CTG et a pu en mesurer les effets sur les services à la population dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse, mais également dans ceux de la santé, de l'animation de la vie sociale, et surtout dans l'inter-connaissance avec divers acteurs institutionnels et associatifs.

La collectivité souhaite poursuivre son cheminement et son développement en les inscrivant dans le cadre d'une nouvelle Convention Territoriale Globale qui couvrira la période 2023 – 2027.

La volonté de la CAF est toujours d'accompagner les politiques sociales à l'échelle communautaire, de poursuivre son soutien aux projets existants et nouveaux en réponse aux besoins exprimés par les habitants.

Le Conseil communautaire Midi Corrézien a validé en séance du 13 décembre 2022, le renouvellement de son engagement dans cette démarche CTG, avec pour objectif une signature de la nouvelle convention en septembre - octobre 2023.

Les enjeux partagés de la CAF et de la collectivité

Ils restent les mêmes que ceux de la première CTG, les changements sont amorcés, la dynamique se consolide et les acteurs opérationnels se diversifient. Pour la période 2023 – 2027, les enjeux seront donc :

- Renforcer les services de proximité existants (enfance, jeunesse, accès aux droits, vie sociale, santé, ...), en les rendant plus visibles, en maintenant une offre de service de qualité dans une démarche globale et structurée d'accès aux droits, et développer de nouveaux services sur le territoire.

Avec le dispositif « Petites villes de demain », les élus communautaires marquent leur volonté de faire de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac les pôles structurants du territoire, dont les projets concerneront tous les habitants de la communauté de communes.

- Maintenir et promouvoir un accueil attractif pour le territoire, par le développement de l'emploi et des compétences, l'accès au logement et l'animation de la vie sociale.

2 PRESENTATION

Le territoire

La démographie

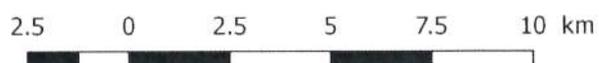
Le portrait des allocataires CAF

2.1 Le territoire

2.1.1 La Communauté de communes Midi Corrèzien

La Communauté de communes Midi Corrèzien est située au sud du département de la Corrèze, limitrophe du Lot, elle constitue une partie importante de la vallée de la Dordogne.

Carte du territoire de la Communauté de Communes
Midi Corrèzien



Une Communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent. La Communauté de communes exerce à la place des communes membres, des compétences transférées par les communes.

La Communauté de communes **Midi Corrèzien créée le 1er janvier 2017** est née de la fusion des Communautés de communes du Pays de Beynat, du Sud Corrèzien, des Villages du Midi Corrèzien avec une extension à la commune d'Altillac.

Aujourd'hui, ce sont 34 communes qui se sont réunies pour poursuivre ensemble une politique de services de proximité pour tous les habitants, à travers les nombreuses compétences.

Accès

Son maillage routier (routes départementales) connecte le territoire avec les pôles économiques et de services de Tulle, Brive-la-Gaillarde et Biars -Saint-Céré dans le Lot. Le territoire n'est pas desservi par le train, il faut se rendre à Brive pour accéder au réseau ferré, et l'autoroute la plus proche est l'A20. L'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne se situe sur la commune de Nespouls et donc à proximité du territoire Midi Corrèzien.

Les Communes



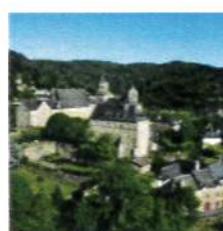
Alagnac



Altillac



Astillac



Aubazine



Beaulieu-sur-Dordogne



Beynat



Bilhac



Branceilles



Chauffour sur Vell



Chenaillet-Mascheix



Collonges la Rouge



Curemonte



La Chapelle aux Saints



Lagleygeolle



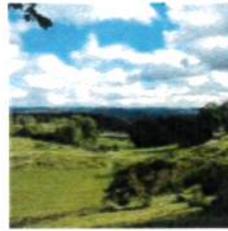
Lanteuil



Le Pescher



Ligneyrac



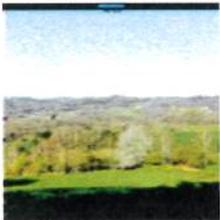
Liourdres



Lostanges



Marcillac la Croze



Ménoire



Meyssac



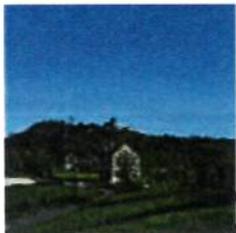
Noailhac



Nonards



Palazinges



Puy d'Arnac



Queyssac les Vignes



Saillac



Saint Bazile de Meyssac



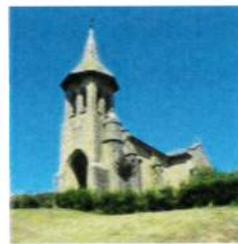
Saint Julien Maumont



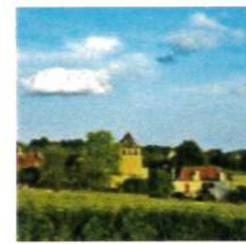
Sérilhac



Sioniac



Tudeils



Végenes

Les Compétences

La communauté de communes exerce les compétences suivantes :

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique, politique du commerce (zones d'activités industrielles, commerciales...) et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (promotion, création d'offices de tourisme)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Optionnelles :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire
- En matière de développement et d'aménagement sportif : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons de services au public, à l'exclusion des Maisons de Services au Public départementales
- L'aménagement, l'entretien, la création de certaines voies

Facultatives :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Gestion d'équipements collectifs
- Actions culturelles
- Enfance-jeunesse
 - Etude, réalisation et gestion de tous les projets d'accueil, d'animation et de loisirs en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (0-16 ans)
 - Aide à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans par l'adhésion à la Mission Locale
 - Accueil périscolaire du mercredi
- Etude et réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Aménagement numérique du territoire
- Circuits de randonnée
- Lutte contre l'incendie (contribution au SDIS, construction et participation aux frais de fonctionnement des centres d'incendie et de secours).

Le Syndicat mixte Belloc

Ce syndicat est un établissement public créé au 1er janvier 2017, issu de la fusion de 3 syndicats. Il regroupe 38 communes.

Le Syndicat assure les compétences suivantes :

- l'eau potable
- l'assainissement collectif
- la voirie rurale
- la voirie communale d'intérêt non communautaire depuis le 1er janvier 2020

Le Syndicat Mixte d'Etudes du bassin de Brive (SEBB) a pour objet :

- Le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire des intercommunalités adhérentes au syndicat visé à l'article 1, conformément aux dispositions des articles L 122-1-1 et suivants, et des articles R 122-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- L'assistance pour l'élaboration, la révision et/ou la modification des Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux des EPCI et/ou communes comprises dans le périmètre du syndicat, l'assistance peut éventuellement s'accompagner d'un financement par voie de dotations d'investissement,
- La mise en œuvre de toutes études sur tout ou partie du territoire du Syndicat,

- La participation en tant que personne publique associée au suivi de l'élaboration et de la révision de tous les documents d'urbanisme ou autres documents concernant les communes et EPCI du territoire du Syndicat, afin d'assurer la cohérence des documents.

Depuis le 1er janvier 2017, il est constitué uniquement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et de la Communauté de Communes Midi Corrèzien, et il est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants élus par les assemblées délibérantes de chacun des EPCI dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

C'est un établissement public administratif intercommunal qui met en œuvre l'action sociale d'intérêt communautaire. Il est doté de la personnalité juridique et d'un budget autonome. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire Midi Corrèzien.

Plusieurs services interviennent à destination des seniors, des personnes handicapées ou dépendantes et des personnes en difficultés.

Il intervient notamment sur les champs de compétences suivants :

- Service de Repas à Domicile (RD)
- Service Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA).
- Services de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD).

L'ICA contribue à la prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement en élaborant un programme annuel de prévention et d'animations. L'instance de Coordination et le SSIAD sont présents au plus proche des administrés avec des antennes à Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac.

- Analyse des Besoins Sociaux
- Aide sociale facultative : Attribution d'aides et secours individuels (intervention sous forme de prestations en espèces, remboursables ou non remboursables, et de prestations en nature).
- Accompagnement à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions réglementaires et transmission des demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.
- Aides légales obligatoires.

Afin de garantir un égal accès aux services pour toute la population corrèzienne, dans la perte d'autonomie à domicile, un bouquet de services sera proposé par le Département via la création d'un « Service Public Autonomie » à compter de janvier 2024.

Bavard'Age est un réseau de bénévoles auprès des personnes âgées qui se retrouvent isolées dans leur village ou leur hameau.

Cette action, pilotée par la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental est relayée par l'instance de coordination pour l'autonomie (ICA), elle propose la visite régulière de bénévoles.

Le principe : des bénévoles, formés et remboursés de leurs frais kilométriques viennent discuter à domicile avec les personnes âgées et/ou en situation de handicap, 1 à 2 fois par mois selon leurs disponibilités.

Un comité de pilotage du réseau Bavard'Age a été constitué, il souhaite développer ce réseau sur l'ensemble du territoire.

Une enquête auprès de binômes aidants/aidés a été réalisée sur le territoire Midi Corrèzien afin d'affiner les besoins des aidants. Le résultat de cette enquête a permis de constater que les dispositifs d'aide aux aidants sont peu ou pas connus.

Ces actions permettent de préserver un lien social et participent au bien-être physique et moral des personnes.

Afin de préserver des moments de convivialité, l'Instance de Coordination de l'Autonomie propose, **gratuitement**, en partenariat avec l'ASEPT (Association santé éducation et prévention sur les territoires)

des ateliers en classes virtuelles sur diverses thématiques : vitalité, mémoire, santé vous bien au volant, bien-être, sommeil.

2.1.2 L'adhésion à des groupements

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Le **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** se compose de **2 communautés de communes** (la communauté de communes Midi Corrézien et Xaintrie Val'Dordogne) **et 64 communes**.

Il exerce, en lieu et place de ses Communautés de communes membres, les compétences et missions suivantes :

- Elaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, écologique, touristique, culturel et social, et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, ou toute autre question d'intérêt territorial,
- Fédérer et Coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire, mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions et projets auprès des partenaires extérieurs,
- Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire,
- Etre le cadre de la contractualisation avec les instances locales, départementales, régionales, nationales, européennes des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne,
- Répondre à des appels à projets dont l'intérêt excède l'intérêt des seuls membres,
- Mettre en place tout service d'ingénierie technique et financière, de prospective pour accompagner les diverses collectivités adhérentes dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets,
- Intervenir sur tout projet d'intérêt territorial à l'échelle du territoire : étude, coordination et réalisation d'actions, soutien et accompagnement technique et financier de porteurs de projets public ou privé dans les domaines suivants : social, santé, environnement, énergie, culture et patrimoine (historique, culturel, archéologique, immatériel), cadre de vie, tourisme, accessibilité, mobilité, aménagement du territoire, économie (dont l'accompagnement des entreprises), agriculture, ruralité, sport et loisirs, promotion du territoire, éducatif et scientifique...
- Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information, des touristes et la promotion du territoire, participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination, perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016 et portage des équipements touristiques qui en découle.

La stratégie de développement du PETR

Les deux Communautés de communes Midi Corrézien et Xaintrie Val'Dordogne ont déjà signé une Convention Territoriale Globale, en 2019 et en 2020.

Le PETR est en charge du **tourisme** avec le prélèvement de la taxe de séjour, il est aussi à l'origine du wifi gratuit sur le territoire. Il porte un **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT), plusieurs actions sont définies pour valoriser les circuits courts et tendre vers une alimentation saine pour toutes et tous (annuaire des producteurs, accompagnement de la restauration collective...).

La **Gestion Prévisionnelle et des Compétences Territoriales** (GPECT) est une démarche de gestion anticipative des ressources humaines. Elle répond à l'évolution des emplois, des métiers et des compétences en considérant les diverses évolutions. (Job dating, hébergement des saisonniers, club entreprises...).

Le PETR porte une démarche de **valorisation du patrimoine** dans le but de répondre aux attentes de préservation du cadre de vie et de renforcer la coordination entre les acteurs locaux. Plusieurs actions visent à l'appropriation des patrimoines par les habitants et le jeune public (livret découverte, sensibilisation...). Une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » est envisagée.

Le PETR accompagne les porteurs de projets en milieu rural pour bénéficier des **fonds européens** (FEADER-LEADER et FEDER OS5). Une enveloppe de 170 000 € est attribuée au territoire pour la période 2023-2027 pour soutenir les projets des collectivités, d'associations ou d'entreprises.



Zones géographiques qui concernent Midi Corrèzien :

- Bassins de vie : les trois pôles structurants du territoire : Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meysac. Plus largement on peut ajouter Brive/Malemort et Biars dans le Lot.
- Aires d'attraction des villes : Brive/Malemort et Biars
- Zones d'emploi : le territoire communautaire, Biars (Andros), Atiliac (Pierrot Gourmand), Meysac (Sothys)...
- Typologie urbain / rural : Rural

Le lac du Coiroux et l'étang de Miel sont également des lieux attractifs, la proximité de la Dordogne est un atout supplémentaire.

Le territoire compte 2 villages de vacances à Collonges-la-Rouge et Beaulieu-sur-Dordogne.

2.1.4 L'activité économique et l'emploi

Elle est diversifiée sur ce territoire avec un tissu artisanal assez important et complet, la présence d'entreprises à caractère industriel telles que Fruinov, Sothys, Pierrot Gourmand sans oublier la présence d'Andros à Biars-sur-Cère dans le Lot qui draine un nombre conséquent d'employés du territoire Midi Corrèzien.

Sur ce territoire nous comptons plusieurs zones d'activité : à Aubazine, au Pescher (Les champs d'Escure), à Nonards (Chauffour), à Bilhac, à Beaulieu-sur-Dordogne (aux Estresses), à Atiliac, à Meysac, à Marcillac-la-Croze (Cressenssac).

Ces zones sont dédiées à l'artisanat, aux commerces, aux entreprises et proposent des parcelles aux besoins des entreprises dans un environnement adapté.

Le secteur médico-social avec les trois EHPAD, les trois crèches, l'IME de Meysac offre un nombre important d'emplois sur le territoire.

Le secteur touristique comme le secteur agricole sont également deux forces économiques du territoire. A ce jour il n'y a pas de maison ou de club des entreprises sur le territoire Midi Corrèzien.

Dynamique du tissu économique

Les données que nous allons exploiter sont issues du dernier recensement de 2020, dans l'analyse nous devons les relativiser car elles ont plus de 3 ans d'ancienneté et le contexte économique a considérablement évolué sur cette période.

Les emplois par catégorie socioprofessionnelle

	Nombre		%	
	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Agriculteurs exploitants	422	3 913	12,2	4,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	387	7 424	11,2	7,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	319	9 831	9,2	10,4
Professions intermédiaires	693	23 124	20,0	24,4
Employés	916	28 361	26,4	29,9
Ouvriers	731	22 097	21,1	23,3
Total	3 468	94 750	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2020

Les emplois selon le secteur d'activité

	Nombre		dont femmes (%)		dont salariés (%)	
	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Ensemble	3 468	94 750	52,2	48,3	71,9	84,8
Agriculture	458	5 097	33,6	29,1	10,9	26,4
Industrie	716	13 267	37,2	32,0	91,9	92,6
Construction	195	6 241	7,8	9,8	54,2	70,5

	Nombre		dont femmes (%)		dont salariés (%)	
	CC Midi Corrézien	Corrèze	CC Midi Corrézien	Corrèze	CC Midi Corrézien	Corrèze
Commerce, transports, services divers	1 024	36 384	58,7	47,8	68,8	83,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 075	33 760	71,9	65,3	90,7	94,2

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2020

La population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	CC Midi Corrézien	Corrèze
Ensemble	7 219	138 309
Actifs : (%)	77,5	74,4
- actifs en emploi (%)	70,7	66,9
- chômeurs (%)	6,8	7,5
Inactifs : (%)	22,5	25,6
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	6,7	8,4
- retraités ou préretraités (%)	9,5	9,1
- autres inactifs (%)	6,3	8,1

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Nous constatons que près de la moitié (47,5 %) des actifs du territoire Midi Corrézien sont des employés et ouvriers ; 12,2 % sont des agriculteurs ce qui est le triple de la représentation départementale de cette catégorie socio-professionnelle. Les professions intermédiaires et les cadres représentent 29,2 % de la population d'actifs de Midi Corrézien, soit moins d'un tiers des actifs.

Les emplois se répartissent à 29,53 % dans le commerce, les transports et les services divers, puis dans l'industrie (20,65 %, taux plus élevé qu'au niveau du département qui compte 14 % des emplois dans ce secteur) ; l'agriculture représente 13,21 % des emplois alors qu'au niveau départemental la part des emplois dans le secteur agricole représente 5,4 %. Enfin la construction recense 5,65 % des emplois.

La part des emplois occupés par des femmes est de 52,2 %, supérieur de 4 points par rapport au département, elles se répartissent prioritairement dans le secteur du commerce, transport et services divers (58,7 %), puis à part quasi égale dans l'industrie (37,2 %) et dans l'agriculture (33,6 %).

Le secteur industriel compte 91,9 % d'emplois salariés ; le commerce, transport et services divers en recense 68,8 % et la construction compte 54,2 % d'emplois salariés ; l'agriculture quant à elle n'a que 10,9 % d'emplois salariés.

La population du territoire Midi Corrézien se répartit en **actifs (77,5 %)** et inactifs (22,5 %). Parmi les actifs **70,7 % sont en emploi** et on dénombre 6,8 % de chômeurs, taux inférieur à celui du département qui est de 7,5 %. Concernant les inactifs, 9,5 % d'entre eux sont retraités, un taux légèrement supérieur à celui du département, en revanche 6,7 % sont des étudiants ou stagiaires non rémunérés ce qui est inférieur de 1,7 % au taux départemental.

L'activité et l'emploi de la population de 15 à 64 ans par âge

	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs en emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	7 219	5 595	77,5	5 106	70,7
15 à 24 ans	946	435	45,9	355	37,5
25 à 54 ans	4 241	3 997	94,2	3 689	87,0
55 à 64 ans	2 032	1 163	57,3	1 062	52,3

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

L'activité et l'emploi des FEMMES de 15 à 64 ans par âge

	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs en emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	3 594	2 724	75,8	2 473	68,8
15 à 24 ans	455	184	40,4	150	33,0
25 à 54 ans	2 105	1 963	93,3	1 802	85,6
55 à 64 ans	1 034	577	55,8	521	50,4

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

L'activité et l'emploi des HOMMES de 15 à 64 ans par âge

	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs en emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	3 625	2 872	79,2	2 633	72,6
15 à 24 ans	492	251	51,0	205	41,7
25 à 54 ans	2 136	2 034	95,2	1 887	88,3
55 à 64 ans	997	587	58,8	541	54,3

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020

La population d'actifs sur la communauté de communes Midi Corrèzien représente 77,5 % de la population. Le taux d'emploi des 25-54 ans est de 87 % et celui des 55-64 ans de 52,3 % ce qui semble plutôt satisfaisant au titre de l'emploi des séniors qui est une préoccupation actuelle d'un point de vue sociologique. L'emploi des jeunes (15 – 24 ans) est quant à lui de 37,5 %, ce qui semble perfectible.

Les femmes ont un taux d'activité inférieur à celui des hommes (75,8 % / 79,2 %) et ce quelque soit la tranche d'âge. Il en est de même pour le taux d'emploi (68,8 % / 72,6 %), et la différence est particulièrement marquée chez les jeunes puisque les femmes ont un taux de 33 % quand celui des hommes est de 41,7 %.

Le statut et les conditions d'emploi des hommes et des femmes

Indicateurs	FEMMES de 15 ans ou plus		HOMMES de 15 ans ou plus	
	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Salariés	2 061	39 785	1 951	39 275
Titulaires de la fonction publique et CDI	1 749	33 627	1 672	32 788
Contrat à durée déterminée	231	4 588	128	3 483
Intérim	36	516	77	1 248
Emplois aidés	20	348	17	242
Apprentissage - Stage	25	706	57	1 513
Non salariés	458	5 674	746	9 820
Indépendants	348	3 795	501	5 559
Employeurs	100	1 762	236	4 180
Aides familiaux	10	118	10	80

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Les salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel

	Femmes	dont % temps partiel	Hommes	dont % temps partiel
Ensemble	2 040	25,8	1 927	9,2
15 à 24 ans	142	23,9	194	12,7
25 à 54 ans	1 502	23,5	1 397	6,9
55 à 64 ans	396	34,9	335	16,7

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Les conditions d'emploi varient de façon assez significative selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes, notamment au niveau du statut et du cadre d'emploi. Ainsi les femmes sont plus souvent salariées que les hommes, lesquels s'engagent davantage dans l'activité non-salariée en tant qu'indépendant ou employeurs. Par exemple nous dénombrons 236 employeurs masculins pour 100 féminins. Les situations d'apprentissage et de stage sont également plus représentées chez les hommes (57) que chez les femmes (25). A l'inverse les CDD et l'intérim sont plus fréquents pour les femmes (267) que pour les hommes (205).

Le taux de féminisation des emplois sur Midi Corrèzien est de 52,2 %, supérieur de 4 points à celui du département. Les femmes ont une activité en majorité dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, quel que soit leur statut ; on les trouve ensuite le commerce et services divers, puis l'industrie et l'agriculture.

L'évolution des emplois selon le statut professionnel

Indicateurs	CC Midi Corrèzien		Corrèze	
	Valeur	Évol.2009-2020	Valeur	Évol.2009-2020
Salariés :	2 311	- 9,6 %	80 050	- 5,0 %
- dont femmes	1 306	- 7,2 %	40 552	- 4,0 %
- dont temps partiel	537	- 9,1 %	12 168	- 11,2 %
Non-salariés :	1 025	- 4,1 %	15 480	- 4,0 %
- dont femmes	383	7,0 %	5 672	1,9 %
- dont temps partiel	144	46,9 %	1 794	47,3 %
Ensemble	3 336	- 8,0 %	95 530	- 4,8 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail - 2020

Enfin nous remarquerons que sur la période 2009 – 2020, le territoire perd 8 % d'emplois (290) qu'ils soient salariés ou non, taux presque doublement supérieur à celui du département.

Le nombre d'emplois perdus chez les salariés est de 246 dont 102 emplois pour les femmes (7,2 %) et parmi eux 9,1 % concerne des emplois à temps partiel. Les non-salariés perdent 44 emplois sur la période (- 4,1 %), cependant ceux des femmes seraient plutôt en progression (+25 emplois) et notamment les emplois à temps partiel (4,3% /2,7 % en 2009), ils restent stables chez les salariés.

Le lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Part des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans la commune de résidence	25,3 %	38,8 %
Part des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans une autre commune	74,7 %	61,2 %
Nombre d'emplois dans la zone	3 336	95 530
Actifs en emploi résidant dans la zone	5 216	94 571

	CC Midi Corrézien	Corrèze
Indicateur de concentration d'emploi	63,9	101,0
Taux d'activité des 15 ans ou plus (%)	50,9	51,3

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail - 2020

Nous observons que seulement 25,3 % des actifs de 15 ans ou plus travaillent et résident sur la même commune (38,8 % pour le département). La grande majorité des actifs travaillent hors zone (74,7 %), certains trouvant une activité sur le territoire communautaire, mais pas sur leur commune de résidence, d'autres vont carrément travailler hors territoire.

Le nombre d'actifs en emplois résidant sur la zone est de 5216 personnes et le nombre d'emplois existants sur la zone est de 3336, on voit donc clairement qu'il y a un déficit d'offres (il manque 1880 emplois) qui permettrait aux habitants du territoire, s'il était comblé, d'exercer leur activité professionnelle en limitant leurs déplacements.

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2020

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 et+ salariés
Ensemble	407	100,0	51	317	39
Agriculture, sylviculture et pêche	51	12,5	11	40	0
Industrie	33	8,1	2	25	6
Construction	35	8,6	2	30	3
Commerce, transports, services divers	192	47,2	32	149	11
dont commerce et réparation automobile	49	12,0	7	38	4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	96	23,6	4	73	19

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

Nous pouvons constater que l'activité prédominante est celle des commerces et des services (47,2 % en 2020) dans des établissements de petite taille (1 à 9 salariés). Seuls 39 établissements comptent plus de 10 salariés dont 6 dans le secteur industriel. L'activité agricole représente 12,5 % des employeurs avec une majorité d'entreprises de 1 à 9 salariés (40 / 11 avec 0 salarié). Les administrations et le secteur médico-social représentent 23,6 % des établissements employeurs.

Les créations d'entreprises en 2021 par secteur d'activité

	Nombre		%		Nombre d'établissements existants au 31/12/2020
	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	17	206	13,1	8,7	231
Construction	19	270	14,6	11,3	196
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	37	713	28,5	30,0	352
Information et communication	6	93	4,6	3,9	29
Activités financières et d'assurance	1	73	0,8	3,1	33
Activités immobilières	3	85	2,3	3,6	40
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	19	425	14,6	17,9	159
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	14	217	10,8	9,1	132
Autres activités de services	14	298	10,8	12,5	91
Total	130	2 380	100,0	100,0	1 263

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2021

Champ : activités marchandes hors agriculture.

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

En 2020, le territoire Midi Corrèzien comptait 1263 établissements pouvant proposer des emplois, 130 établissements supplémentaires ont été créés en 2021, principalement dans le secteur du commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration (+ 37 établissements soit 28,5 % des créations). L'attrait touristique de ce territoire ainsi que l'après confinement qui a vu l'installation de nouveaux habitants expliquent en partie cette évolution. Tous les autres secteurs d'activité ont connu un développement à l'exception des activités immobilières (3 créations), et des activités financières et d'assurance (1 création).

Le chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Indicateurs	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Nombre de chômeurs	489	10 390
Taux de chômage (%)	8,7	10,1
Part de femmes parmi les chômeurs (%)	51,2	52,4
Part des 15 à 24 ans	18,3	19,6
Part des 25 à 54 ans	7,7	9,3
Part des 55 à 64 ans	8,7	8,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Le taux de chômage sur la communauté de communes Midi Corrèzien était de 8,7 % en 2020, inférieur de 2 points à celui du département, soit 489 personnes. La part des femmes représentait 51,2 % quasi identique au taux départemental, en revanche la part des 15 – 24 ans et les 25 – 54 ans était sensiblement inférieure que celle du département.

Particuliers employeurs au 31/12/2020

	Nombre		%	
	CC Midi Corrèzien	Corrèze	CC Midi Corrèzien	Corrèze
Employeurs d'assistantes maternelles	133	3 143	13,0	22,8
Employeurs d'autres salariés	887	10 621	87,0	77,2
Total	1 020	13 764	100,0	100,0

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2020
 Champ : particuliers employeurs.

Les particuliers employeurs sont au nombre de 1020, parmi lesquels 133 emploient des assistantes maternelles. Les employeurs d'autres salariés vont concerner les emplois de garde à domicile pour les jeunes enfants, d'aide à domicile (aide-ménagères ou auxiliaire de vie) pour des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées.

1 conseiller numérique a été recruté en janvier 2022 il propose des ateliers numériques ouverts à tous à Beynat, Meyssac et Beaulieu et sur l'ensemble du territoire.

Le conseiller numérique se rend également disponible auprès de toute administration publique ou association qui désire organiser un ou plusieurs ateliers dans sa commune.

Il peut également proposer un accompagnement individuel sur une ou plusieurs séances. Un programme personnalisé peut être établi pour répondre à un objectif précis (par exemple maîtriser l'utilisation de la souris, concevoir un site web pour les TPE/Autoentrepreneurs, mettre en œuvre et paramétrer un nouveau matériel, etc...).

Permanences de divers services à Meyssac :

- **La Mission Locale** est présente 1 ou 2 fois par mois le mercredi sur rendez-vous.
- **Cerfrance** (expertise comptable) : Sur rendez-vous.
- **L'Association SOS VIOLENCES CONJUGALES** : Les 1ers et 3èmes mardis du mois (de 13h30 à 17h) à la MSD (Maison Solidarité Départementale) de Collonges-la-Rouge.
- **L'ADIL** : 2ème vendredi du mois.

Permanences dans la Maison du Département à Beynat :

L'animatrice assure un accompagnement avec divers services de l'Etat : Pôle Emploi, la CARSAT, la CAF, la MSA, la CPAM. On y trouve également des permanences de :

- La Mission Locale, 1 fois par mois
- L'assistante sociale de secteur, les mardis matin
- Le CIDFF, le CPIE, l'ADIL, le conciliateur de justice sur rendez-vous

Permanences dans la Maison du Département à Beaulieu sur Dordogne

L'animatrice assure un accompagnement pour les télé-déclarations, consultations, inscriptions, suivi de dossier (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA ; Impôts...).

2.1.6 La scolarisation et les études

Concernant la scolarité des enfants, le territoire compte plusieurs lieux de scolarisation en écoles maternelles et élémentaires (Aubazine, Beynat, Lanteuil, Meyssac, Beaulieu sur Dordogne, Altillac, des RPI : Chauffour/Saillac/Collonges-la-Rouge, Marcillac-la-Croze/Branceilles/Curemonte, Noailhac/Lagleygeolle, Nonards/Puy d'Arnac, Sérilhac/Le Pescher, Queyssac les Vignes est en RPI avec des villages du Lot), et trois collèges à Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Meyssac.

Le territoire ne dispose pas de lycées. Les jeunes fréquentent principalement les lycées de Brive et quelques élèves (notamment du secteur de Beaulieu) fréquentent les lycées de Tulle.

Quels sont les effectifs scolaires (élèves) dans le premier et le second degré

	Ecoles maternelles et primaires	Collèges	Lycées (général, technologique et / ou professionnel)
2019-2020	789	511	0
2020-2021	738	524	0
2021-2022	754	555	0
2022-2023	733	536	0

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Les effectifs en écoles maternelles et primaires sont en légère baisse pour l'année scolaire 2022 – 2023 (moins 21 élèves) et reviennent presque à leur score de 2020 – 2021 après avoir connu une année de hausse (+ 16 élèves). Sur les quatre dernières années les écoles ont perdu 56 élèves.

En ce qui concerne les collèges, on constate également une baisse d'effectifs entre 2021 – 2022 et 2022 – 2023 (moins 19 élèves) mais sur la période 2019 – 2023, on constate une augmentation globale de 25 élèves.

Population en âge d'être scolarisée Les diplômés du supérieur

Indicateurs	Midi Corrèzien	Corrèze
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	24,6	23,6
Femmes	26,3	24,8
Hommes	22,9	22,5

Source : Insee, RP – 2019

Nous observons que la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés, sur le territoire Midi Corrèzien est supérieur à la référence départementale en 2019, et cela est particulièrement marqué chez les femmes dont la part est supérieure de 2 points. Cela peut laisser penser que l'éloignement des lycées et des facultés n'est pas un handicap pour les jeunes du territoire, au contraire leurs capacités d'adaptation sont peut-être renforcées du fait d'un départ précoce du domicile familial.

Les jeunes en difficulté d'insertion

La mission locale de Brive intervient sur la communauté de communes en proposant des permanences 1 fois par mois à Meyssac, Beynat, Beaulieu sur Dordogne et Atiliac. La mission locale propose également des « blabla café » (échange entre pairs).

Sur l'année 2022, 108 jeunes ont été accompagnés lors de 475 entretiens. Et 47 jeunes ont été reçus en premier accueil. 30 % des jeunes sont mineurs, 57% ont entre 18 et 21 ans et 2% ont au moins un enfant.

45% des jeunes reçus à la Mission Locale n'ont pas de diplôme, 9% proviennent de pays situés hors l'Union Européenne et 4% sont bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH).

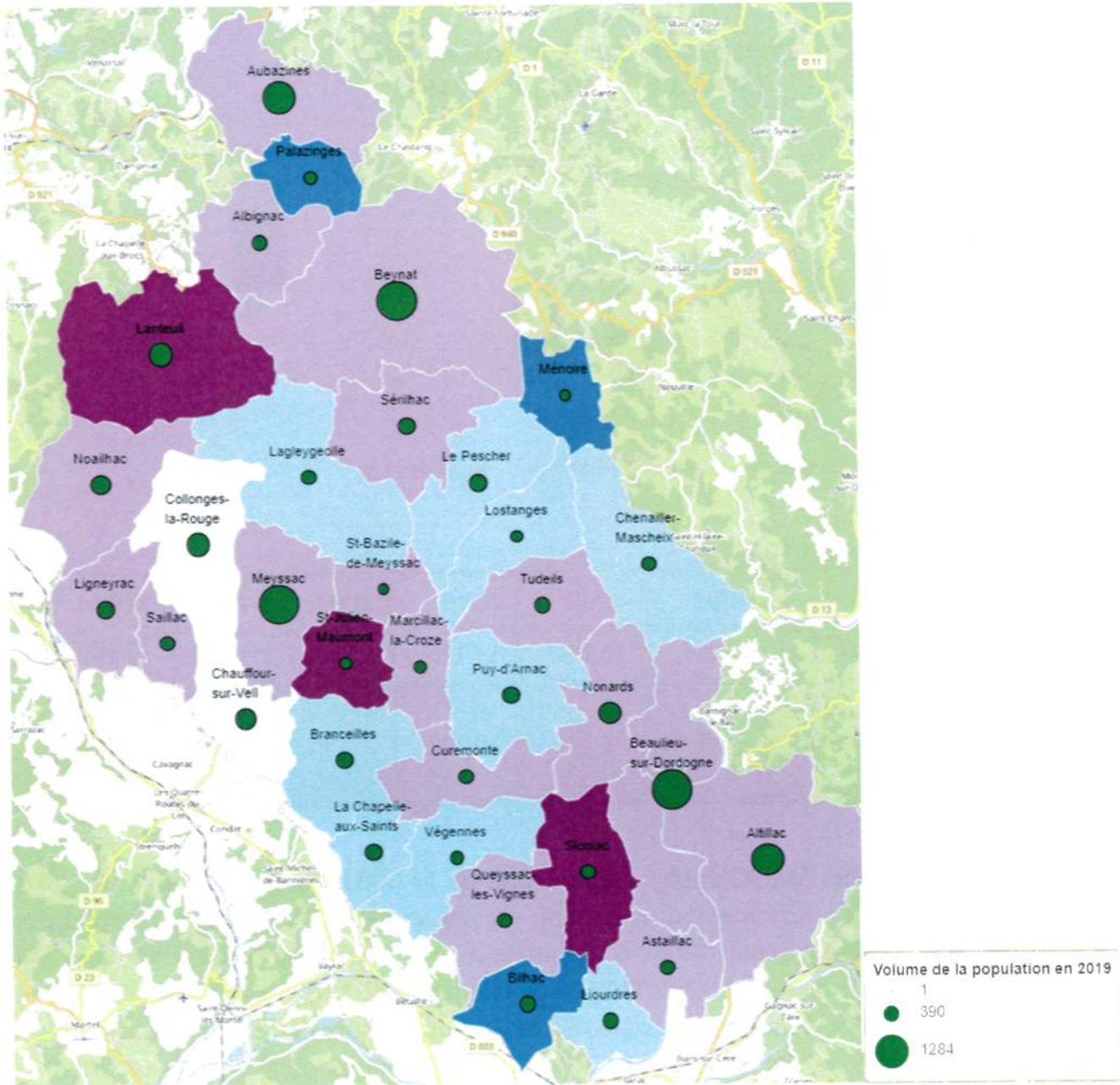
Concernant le logement, 66% des jeunes sont hébergés par leurs parents, 19% par la famille, 9% ont un logement autonome, 3,7 % sont sans domicile fixe et 1% déclarent avoir des difficultés pour se loger. Il est à noter que 51% des jeunes accueillis en premier accueil ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Concernant l'accès à l'emploi, 73 jeunes ont accédé à l'emploi soit 156 contrats de travail signés. Concernant la mobilité, 43% n'ont aucun moyen de transport, 40% déclarent ne pas être mobiles au-delà de leur commune ou canton de résidence, 11% se déplacent en vélo ou cyclo, 34% possèdent une voiture ou moto et ont le permis B

On observe sur ce territoire une augmentation des problématiques sociales et des situations d'isolement des jeunes, et cela s'est renforcé depuis la pandémie.

2.2 La démographie

2.2.1 La population



Répartition par quantile de l'évolution du volume annuel de la population en 2019

- ≥ 2.4 à < 4.4 %
- ≥ 0.2 et < 2.4 %
- $\geq 0\%$ et < 0.2 %
- $\geq -0.2\%$ et < 0 %
- ≥ -1.4 et < -0.2 %
- ≥ -2.7 et < -1.4 %

Nombre d'habitants et densité de la population

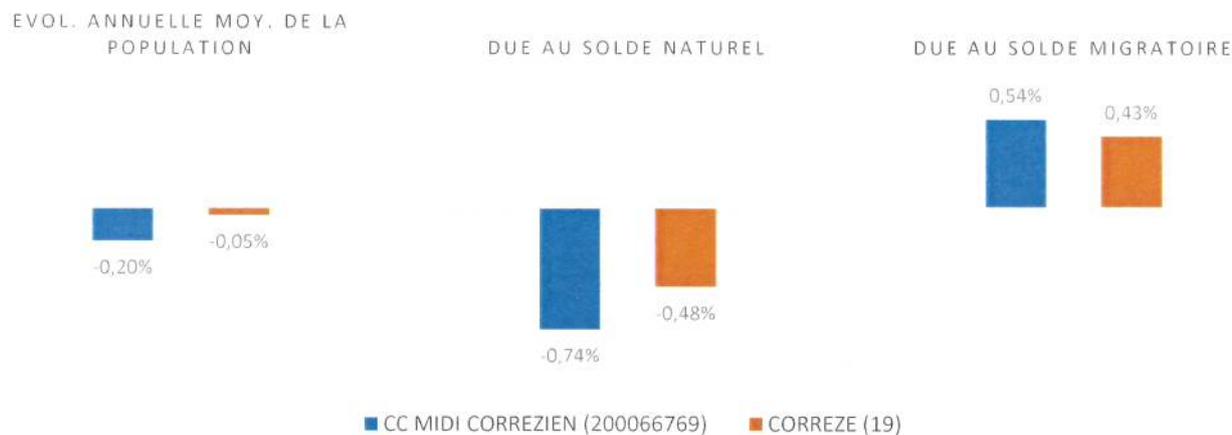
Indicateurs	Midi Corrèzien	Corrèze
Population au dernier recensement (hab.)	12 972	239 190
Densité de population (habitants au km ²)	33.3	40.8

Source : Insee, RP - 2020

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'habitants au dernier recensement	12 956	240 073
Densité de population (habitants au km ²)	33,3	41,0

Source : Insee, Rp2019

EVOLUTION DE LA POPULATION (SOURCE : INSEE, RP2019)



Population en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	13 828	12 621	12 331	12 002	11 888	12 805	13 202	12 972
Densité moyenne (hab/km ²)	35,5	32,4	31,7	30,8	30,5	32,9	33,9	33,3

Source : Insee, RP – 2020

La Communauté de communes Midi Corrèzien compte près de 13 000 habitants au 1er janvier 2019, soit 5,4% de la population corrèzienne. La population est peu dense (33,3 habitants / km²) et en-dessous de la moyenne départementale (40,8). La population de la Communauté de communes Midi Corrèzien a assez peu évolué entre 1968 et 2020 puisqu'elle passe de 13828 habitants à 12972, soit moins 856 habitants avec des variations au cours de ces 52 années qui voient une perte de près de 2000 habitants en 1999 puis un accroissement en 2014 (13202 habitants) pour reperdre en 2020. L'évolution annuelle moyenne de la population sur le territoire Midi Corrèzien est de moins 0,20 %, bien supérieure au taux départemental, le solde migratoire de Midi Corrèzien (+0,54 %) dépasse celui du département, ce qui nous permet de dire que le territoire est attractif mais il n'arrive pas à contrebalancer un solde naturel fortement déficitaire (-0,74% par an).

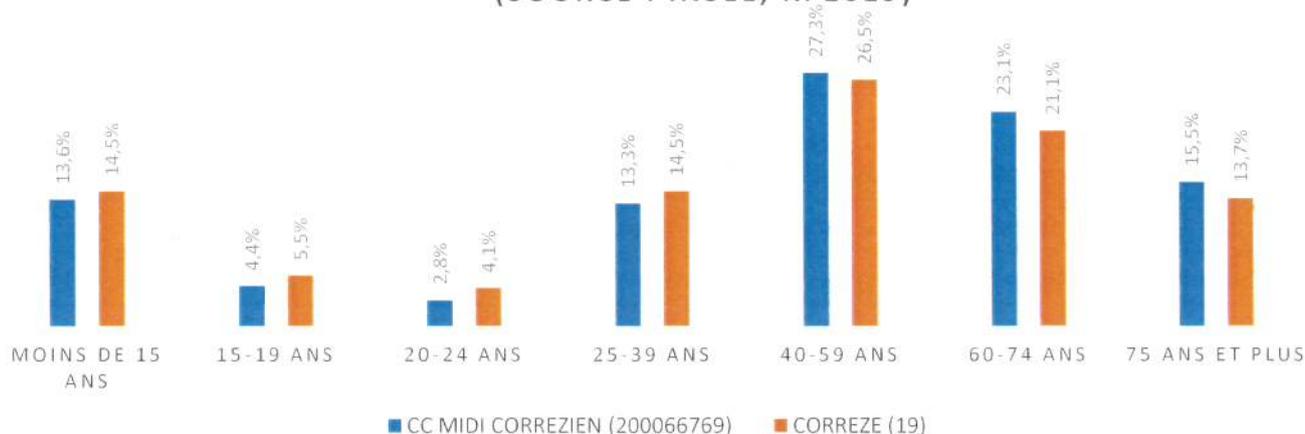
2.2.2 Les diverses caractéristiques de la population

L'Age :

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Indice de jeunesse	46,6	57,5

Source : Insee, Rp2019

RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION (SOURCE : INSEE, RP2019)



La Communauté de communes Midi Corrèzien est un territoire âgé. Moins d'un habitant sur cinq a moins de 20 ans et près de deux habitants sur cinq ont plus de 60 ans.

On peut remarquer que les tranches d'âge des moins de 15 ans puis des 25 – 39 ans et des 40 – 59 ans sont quasi identiques entre le territoire Midi Corrèzien et le département, pour les 15 – 19 ans nous notons 1 point d'écart, mais le nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus est supérieur sur Midi Corrèzien.

L'indice de jeunesse de la communauté de communes Midi Corrèzien est de 46,6 %, soit inférieur de 10 points à celui du département.

Ensemble Midi Corrèzien	Hommes		Femmes	
	6 310	%	6 662	%
Ensemble Corrèze	116 337		122 853	
0 à 14 ans	856	13,6	908	13,6
15 à 29 ans	745	11,8	676	10,2
30 à 44 ans	996	15,8	1 044	15,7
45 à 59 ans	1 378	21,8	1 349	20,2
60 à 74 ans	1 516	24,0	1 558	23,4
75 à 89 ans	714	11,3	899	13,5
90 ans ou plus	106	1,7	227	3,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des **60 – 74 ans avec 3074 personnes**, les personnes de 75 ans et plus représentent 1946 personnes soit 15 % de la population de Midi Corrèzien. Si on rajoute les 60 – 74 ans nous observons que les seniors constituent une grande majorité de la population (5020 personnes soit 38,70 % des habitants) et marquent un vieillissement du territoire.

La tranche d'âge des **30 – 59 ans** qui constituent la part essentielle des actifs représente **4767 personnes soit 36,75 % de la population**.

Les 15 – 29 ans ne représentent que 11 % de la population, et les 0 – 14 ans 13,6 %.

Les ménages

Indicateurs : Part des ménages (%)	Midi Corrézien	Corrèze
d'une seule personne	35.6	39.6
dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant	34.2	30.9
dont la famille principale est une famille monoparentale	7.6	7.7
dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s)	21.4	20.4

On observe que la part des familles monoparentales sur le territoire Midi Corrézien est similaire à celle du département, en revanche la part des familles formée d'un couple avec enfant est supérieure d'un point. Les ménages formés d'une seule personne sont en proportion inférieure en Midi Corrézien de 4 points par rapport au département, contrairement aux familles formées d'un couple sans enfant qui est bien supérieure à la représentation départementale (+3,1 point).

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	10 867	100,0	11 362	100,0	11 167	100,0
Agriculteurs exploitants	481	4,4	476	4,2	410	3,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	451	4,1	603	5,3	488	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	494	4,5	600	5,3	659	5,9
Professions intermédiaires	1 121	10,3	1 241	10,9	1 324	11,9
Employés	1 531	14,1	1 682	14,8	1 442	12,9
Ouvriers	1 412	13,0	1 617	14,2	1 419	12,7
Retraités	4 286	39,4	4 104	36,1	4 296	38,5
Autres personnes sans activité professionnelle	1 091	10,0	1 038	9,1	1 129	10,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Le territoire Midi Corrézien a perdu 71 agriculteurs exploitants mais a gagné en cadres et professions intermédiaires. La part des retraités, des employés et des ouvriers est restée relativement stable.

Les Etrangers et immigrés

La communauté de communes Midi Corrézien compte 611 immigrés soit 4,71% de la population totale et 468 étrangers soit 3,61 % de la population totale.

Nous noterons qu'il n'existe pas sur le territoire de CADA ou de centre d'accueil pour les personnes étrangères demandeurs d'asile. Nous remarquerons la présence d'une communauté anglo-saxonne assez importante.

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. Source : Insee, RP - 2020

2.2.3 Le vieillissement de la population

En 2020, les personnes de plus de 75 ans représentent 15% de la population (1946 personnes), en 2009 et en 2014, cette tranche d'âge représentait 15.6 % de la population totale.

Personnes vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)

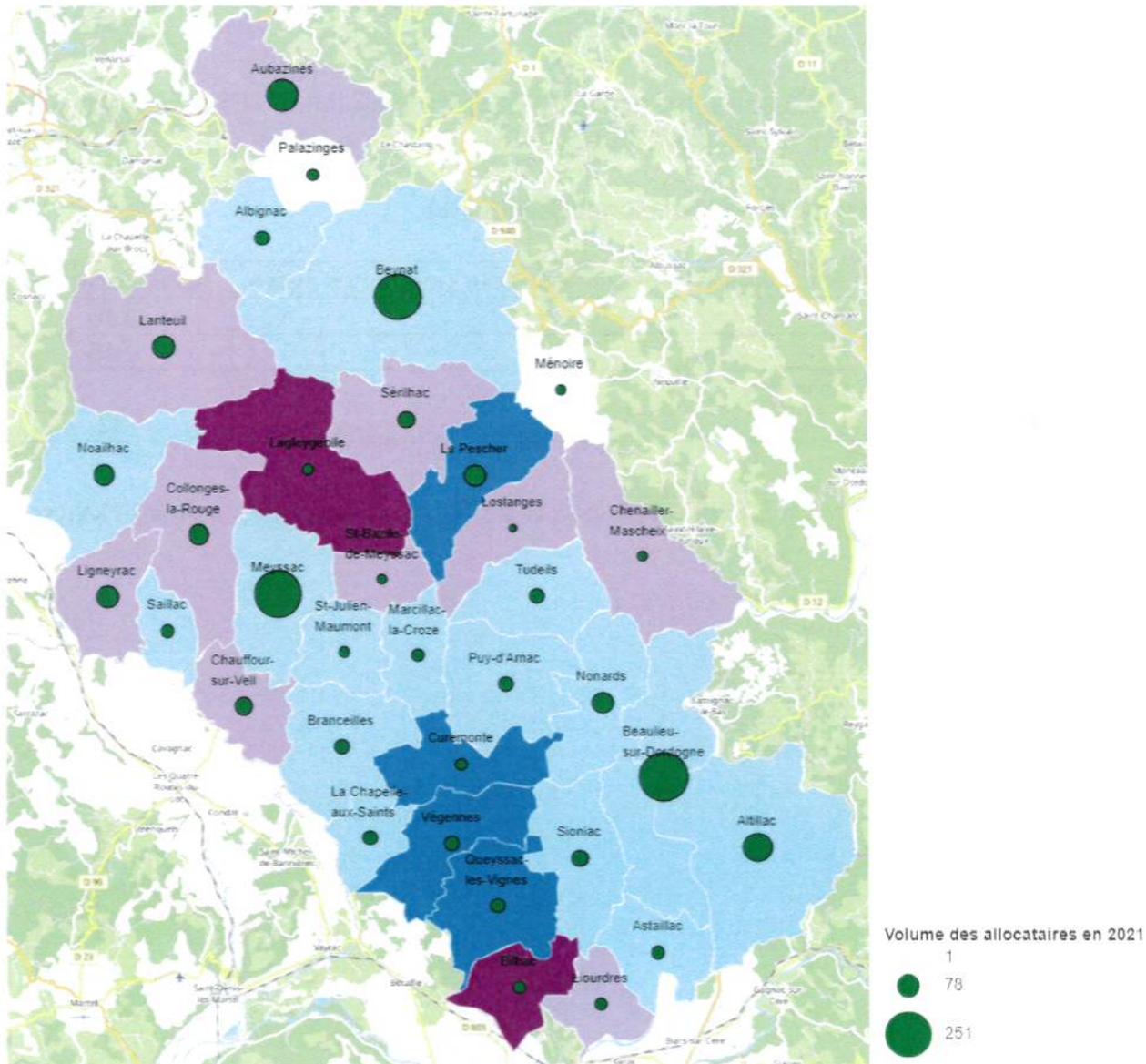
Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées	Midi Corrèzien
Ensemble des établissements	330
Nombre de résidents	248
Nombre de résidents en secteur protégé	82

Source communauté de communes Midi Corrèzien

La communauté de communes compte 3 EHPAD situés à Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meysac.

Le portrait des allocataires Caf

Cartographie de la population allocataire en 2021 et évolution annuelle moyenne entre 2016-2021



La carte nous montre que les trois bourgs centre, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meysac concentrent le plus grand nombre d'allocataires de la Caf. Les communes d'Aubazines, Altiliac, puis Lanteuil, Ligneyrac et Noailhac qui sont proches de Brive ont également un volume d'allocataires assez important. Cependant l'évolution du nombre d'allocataires entre 2016 et 2021 montre que Ligneyrac et Lanteuil perdent des allocataires (entre -3,6 et -0,2 %) quand Noailhac en gagne (entre 0,2 et 6,1 %). A noter que les communes de Curemonte, Végennes, Queyssac-les-Vignes et Le Pescher sont les quatre communes qui connaissent l'évolution en nombre d'allocataires la plus importante du territoire (entre 6,1 et 11,6 %), à l'inverse Bilhac et Lagleygeolle sont celles qui en perdent le plus (entre -6,7 et -3,6 %).

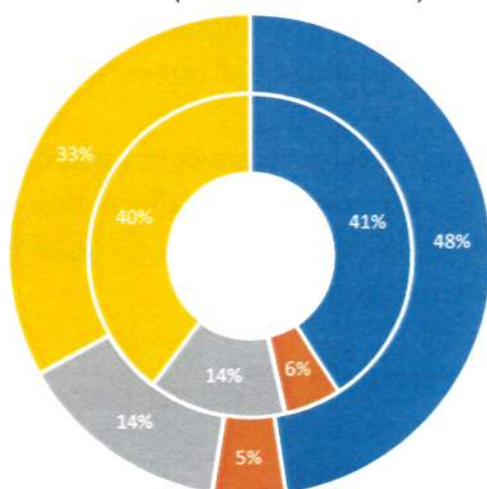
Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'allocataires	1 818	40 888
Evolution annuelle moyenne de la population allocataire sur 5 ans	0,9%	1,5%
Nombre de personnes couvertes par la Caf	4 446	93 540
Taux de couverture des données Caf	34,3%	39,0%

Source : Caf 2021

La population allocataire du territoire Midi Corrèzien représente 4,4% de la population allocataire du département de la Corrèze, soit 1818 allocataires.

Dans la Communauté de communes Midi Corrèzien, 4 446 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 34,3% de la population du territoire.

STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES (SOURCE : CAF 2021)



■ Isolés ■ Couples sans enfant ■ Monoparents ■ Couples avec enfant(s)

Légende territoire



1 CC MIDI

2 CORREZE (19)

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre de familles allocataires	970	19 348
Part de familles allocataires	53,4%	47,3%
Nombre de familles allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans	383	7 926

Source : Caf 2021

La structure familiale de la population allocataire diffère de celle du département : les familles représentent 53,4% de la population allocataire contre 47,3% sur le département.

Les familles avec enfants de moins de 6 ans de la Communauté de communes Midi Corrèzien représentent 39,48 % des familles allocataires du territoire et 4,8% des familles avec de jeunes enfants du département.

Le taux de familles monoparentales est identique sur le territoire Midi Corrèzien et sur le département (14 % des allocataires), les couples avec enfants sont nettement plus nombreux que sur le département (40 %/ 33 %), quant aux allocataires isolés ils sont moins nombreux que sur le département (41 % / 48 %).

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'allocataires à bas revenus	473	11 808
Part d'allocataires à bas revenus	29,0%	32,8%
Allocataires dépendants à plus de 50% de prestations Caf	283	7 449
Part d'allocataires dépendants à plus de 50% des prestations Caf	17,4%	20,7%
dont dépendants à 100% des prestations Caf	148	4 128
Part dépendants à 100% des prestations Caf	9,1%	11,5%
Nombre d'allocataires fragiles	244	5 754
Part d'allocataires fragiles	13,4%	14,1%

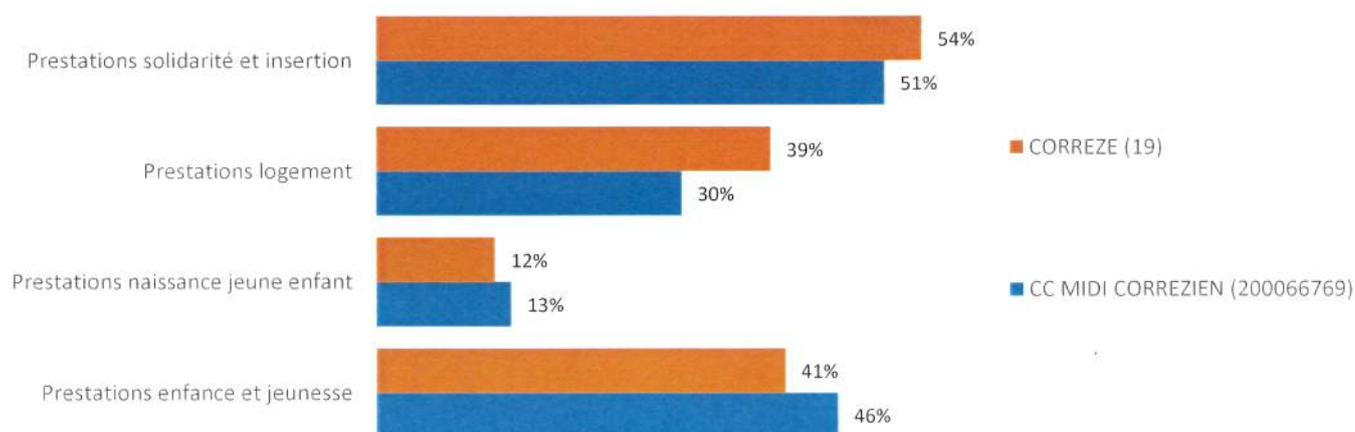
Source : Caf 2021

A fin décembre 2021, sur la Communauté de communes Midi Corrèzien, **29% des allocataires vivent en-dessous du seuil de bas revenus** soit avec un niveau de vie inférieur à 1135€ par mois pour une personne seule (contre 32,8% sur le département), soit 473 allocataires.

9,1% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (11,5% en Corrèze) et pour 17,4 % des allocataires les prestations Caf représentent 50 % de leurs revenus.

13,4% des allocataires ont leurs ressources qui dépassent le seuil de bas revenus grâce aux prestations qu'ils perçoivent (14,1% au niveau du département) et sont considérés d'allocataires fragiles. Si on totalise ces allocataires et ceux qui sont en -dessous du seuil de bas revenus, ils représentent 42,4 % de la population allocataires, population en situation de précarité.

Répartition des bénéficiaires par groupe de prestations (Source Caf 2021)



A fin 2021 :

- 46% des allocataires ont perçu des prestations d'entretien (enfance et jeunesse) soit un taux au-dessus de celui du département (41%),
- 13% ont bénéficié de la Paje, taux légèrement au-dessus du taux départemental (12%),
- 30% ont perçu des prestations logement, soit un taux en-dessous du taux observé sur le département (39%) et,
- 51% ont bénéficié d'un revenu garanti, soit un taux inférieur à celui du département (54%).

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'allocataires bénéficiaires du Rsa	129	3 119
Part d'allocataires bénéficiaires du Rsa	7,1%	7,6%
Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires du Rsa sur 5 ans	-1,8%	-0,4%
Nombre d'allocataires bénéficiaires de la prime d'activité	660	15 497
Part d'allocataires bénéficiaires de la prime d'activité	36,3%	37,9%
Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires de la prime d'activité sur 5 ans	12,7%	13,0%
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'AAH	193	4 884
Part d'allocataires bénéficiaires d'AAH	10,6%	11,9%
Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'AAH sur 5 ans	1,4%	0,7%
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'AEEH	59	1 247
Part d'allocataires bénéficiaires d'AEEH	3,2%	3,0%
Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'AEEH sur 5 ans	8,6%	8,2%

Source : Caf 2021

La répartition des prestations ci-dessus nous montre que la part des bénéficiaires du RSA représente 7,1 % des allocataires du territoire Midi Corrèzien, soit 129 allocataires en 2021, et que l'évolution sur 5 ans est à la baisse (-1,8 %). La part des bénéficiaires de la prime d'activité est quant à elle à la hausse (+ 12,7 % sur 5 ans) et représente 36,3 % des allocataires (660 allocataires).

En ce qui concerne le handicap on dénombre 193 bénéficiaires de l'AAH soit 10,6 % de la population allocataire et 59 allocataires de l'AEEH soit 3,2 % de la population allocataire, dans les deux cas l'évolution sur 5 ans est positive (1,4 % pour l'AAH et 8,6 % pour l'AEEH).

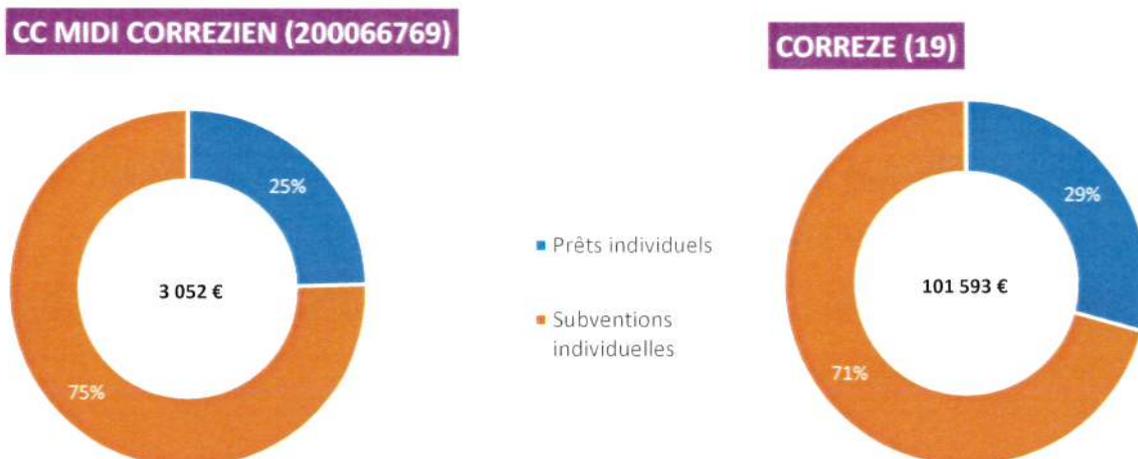
MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES EN 2021 ET RÉPARTITION PAR GRANDES FAMILLES DE PRESTATIONS (SOURCE : CAF 2021)



En 2021, plus de **9,2 millions d'euros de prestations** ont été versées sur la Communauté de communes Midi Corrèzien, soit 4,1% de l'ensemble des prestations versées par la Caf de la Corrèze.

41% du montant correspond au montant des prestations de solidarité et insertion, ce qui est identique à la représentation de ce type de prestation au niveau départemental, et 36% concerne les prestations d'entretien des enfants, supérieur au niveau départemental.

MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES VERSÉES EN 2021 ET RÉPARTITION PAR TYPE D'AIDE (SOURCE : CAF 2021)



Les aides financières individuelles s'élèvent sur la Communauté de communes Midi Corrèzien à plus de 3 000 euros, soit 3% des aides versées sur le département. Dans 75 % des cas il s'agit de subventions individuelles, plus élevées que pour le reste du département (71 %), les 25 % restants étant des prêts individuels (29 % pour le département).

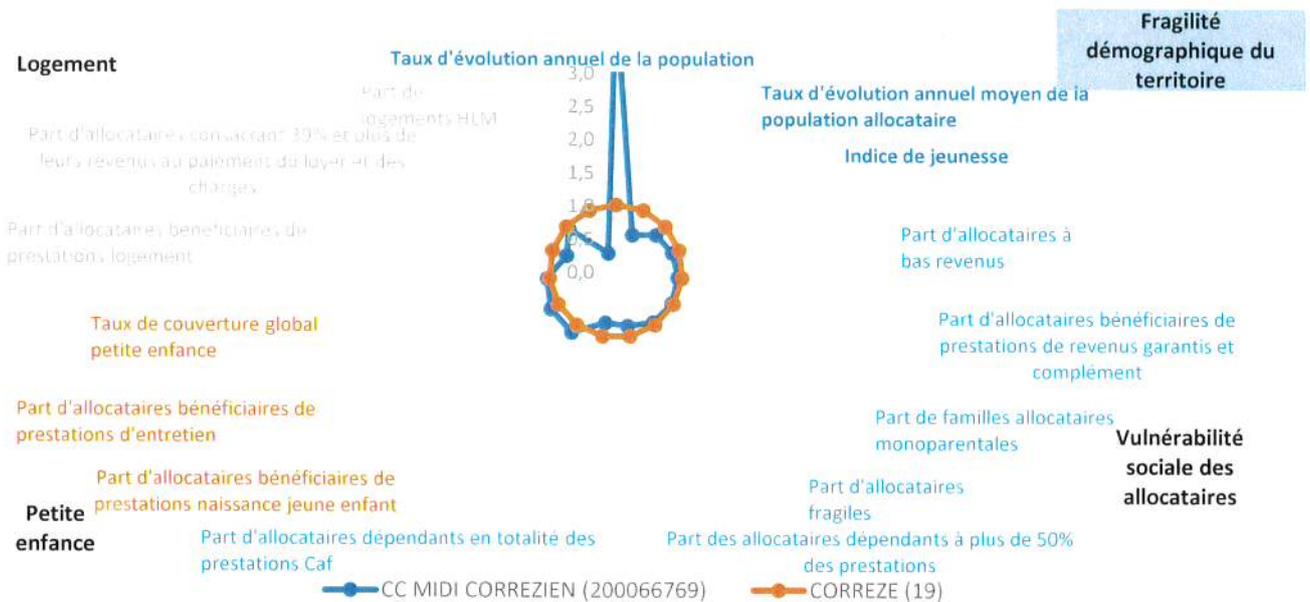
La Caf apporte également des aides financières sous forme de prestations de service ou de subventions à la collectivité ou aux acteurs du territoire, pour le bon fonctionnement des divers équipements et pour un accueil de qualité des enfants et de leurs parents.

En 2022, les prestations de service ont représenté au total **742 557,98 €** réparties de la façon suivante :

- Pour les crèches : 614 358,80 €
- Pour le Relais Petite Enfance : 17 777,72 €
- Pour les Alsh : 78 684,91 €
- Pour les postes de Chargées de coopération CTG 31 736,55 €

Les subventions accordées représentent un montant de 34 147,48 €.

L'aide financière de la Caf pour le territoire Midi Corrèzien s'est élevée en 2022 à 776 705,46 €.



Parmi les allocataires, une petite proportion consacre plus de 39% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges, la même que pour le département. La part des logements HLM est faible comparativement au reste du département et la part des allocataires bénéficiaires de prestations logement est inférieure à celle du département.

- Sur le territoire, les 4/5 des allocataires sont, à égalité, des personnes isolées ou des couples avec enfants.
- Plus de la moitié des allocataires du Midi Corrèzien est constituée de familles, et en proportion plus importante que sur le département.
- Par rapport au département, **il y a moins d'allocataires qui vivent sous le seuil des bas revenus et d'allocataires fragiles.**
- Compte tenu du profil plus familial du territoire, les allocataires ont bénéficié de plus de prestations d'entretien et de Paje que sur le département. A l'inverse, moins de prestations logement et de garantie de revenus.
- Il y a **plus de bénéficiaires de la PPA que du RSA** sur le territoire. La part des allocataires dépendants à plus de 50% des prestations est légèrement en-dessous de celle du département, mais la part des allocataires fragiles est identique de même que la part des familles allocataires monoparentales. Tout ceci caractérise une **Vulnérabilité sociale des allocataires.**

- **Près de 10 millions d'euros ont été versés** aux allocataires mais cela représente moins de 5 % du montant versé sur le département, et **776 705,46 €** versés aux divers gestionnaires des services enfance-jeunesse.

Le taux d'évolution annuel de la population est **trois fois plus important** sur le territoire Midi Corrèzien que sur tout le département, en revanche le taux d'évolution annuel moyen de la population allocataires est faible et bien inférieur au taux départemental. De même le point d'indice de jeunesse est en-dessous de celui du département ; l'ensemble de ces indicateurs nous amène à parler de **Fragilité démographique du territoire.**

Conclusion – le territoire

FORCES	FAIBLESSES
<p>Solde migratoire positif, bien supérieur à celui du département.</p> <p>Activité économique stable, voire en développement. Des zones artisanales, quelques industries agro-alimentaires avec la proximité du Lot et de l'entreprise Andros. Agriculture et tourisme dynamique.</p> <p>Taux de chômage (8,7 %), inférieur à celui du département (10,1 %) en 2020.</p> <p>Fort capital environnemental et patrimonial, qualité de vie.</p> <p>3 centralités, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac qui offrent à la population de nombreux services de proximité.</p> <p>Une population très majoritairement propriétaire et bénéficiant de peu d'aides au logement.</p> <p>Concernant l'accueil du jeune enfant, le taux de couverture est supérieur à celui du département.</p>	<p>Solde naturel négatif et supérieur à celui du département.</p> <p>Peu de diversité dans la population.</p> <p>Peu d'offres de service par rapport à la mobilité.</p> <p>Peu de structures pour les jeunes.</p> <p>Etant donné le vieillissement de la population, il y a peu d'équipements dédiés à la parentalité et à la vie sociale.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Proche de Brive et partenariat avec la CAB pour certains dispositifs.</p> <p>Composante du PETER avec la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.</p> <p>Inscription dans des démarches concertées, notamment dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.</p> <p>On enregistre une part prépondérante d'adolescents comparée aux jeunes enfants.</p>	<p>Une population décroissante et vieillissante malgré un solde migratoire positif.</p> <p>Un vieillissement constaté et plus marqué que sur l'ensemble du département.</p> <p>Accessibilité difficile sans voiture.</p>

3 FOCUS

La petite enfance (0 – 6 ans)

Le soutien à la parentalité

L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)

Le logement

L'animation de la vie sociale et le cadre de vie

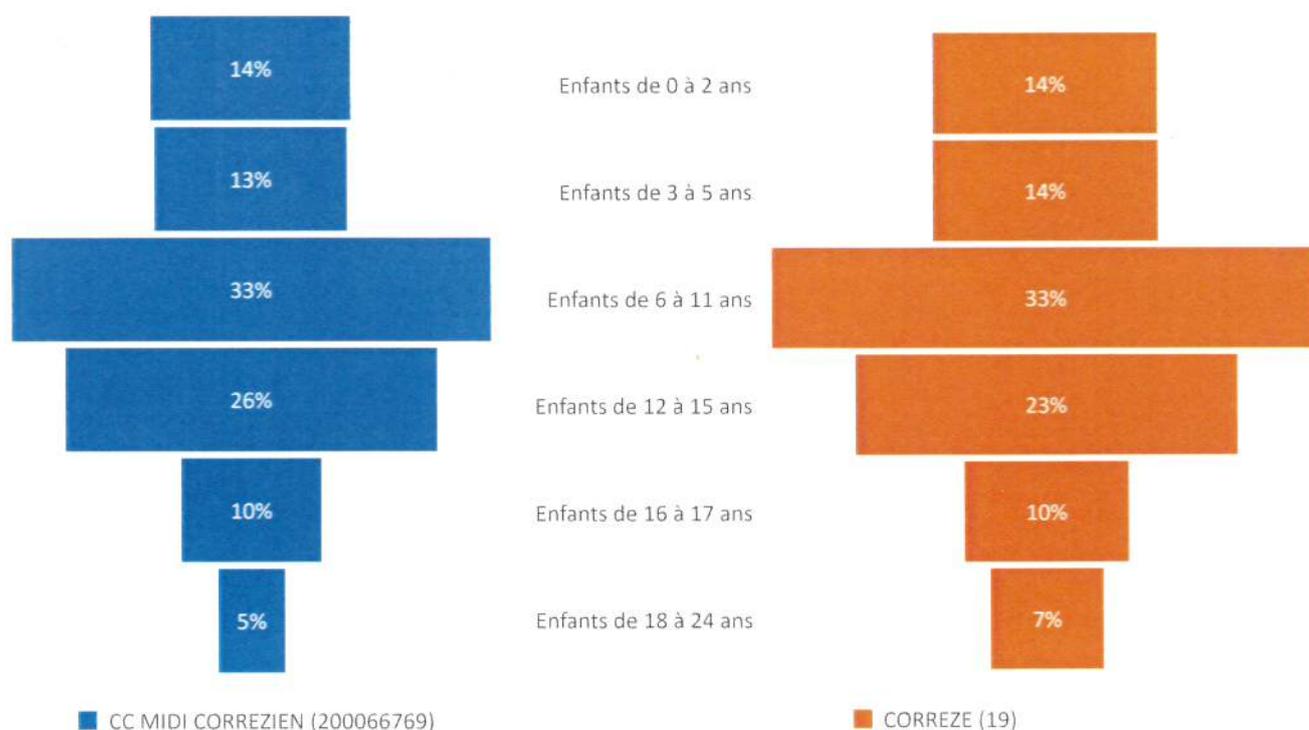
L'accès aux droits

La santé

La mobilité

3.1 La petite enfance (0 – 6 ans)

Communauté de communes Midi Corrèzien (source Imaje Caf et Msa – 2021 et fiches territoire)				
Evolution des naissances :	<u>2017</u> : 84	<u>2018</u> : 103	<u>2019</u> : 90	<u>2020</u> : 73 <u>2021</u> : 108
Nombre d'enfants de moins de 3 ans :	270 en 2021			
Nombre d'enfants de moins d'un an :	108 en 2021			
Evolution du taux de couverture :	<u>2017</u> : 62 %	<u>2018</u> : 61,1 %	<u>2019</u> : 62,8 %	
Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG Asmat :	<u>2017</u> : 114	<u>2018</u> : 93	<u>2019</u> : 101	<u>2020</u> : 89
Taux de femmes actives Caf avec enfants de moins de 3 ans :	85,1 % en 2021			



La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge d'allocataires sur la Communauté de communes Midi Corrèzien est sensiblement semblable à celle observée sur le département.

Les adolescents de 12 ans à moins de 18 ans sont plus nombreux que les jeunes enfants de moins de 6 ans : on compte ainsi plus de 130 adolescents pour 100 jeunes enfants de moins de 6 ans contre 121 adolescents pour 100 enfants de moins de 6 ans sur le département.

Les enfants de moins de 6 ans représentent en 2021, 27 % de la population jeune soit 489 enfants, dont 14 % de moins de 3 ans. La Communauté de communes Midi Corrèzien est sensiblement dans la même dynamique de natalité que le département.

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	489	10 082
Nombre d'enfants de 12 à moins de 18 ans	638	12 226

Source : Caf 2021

LES JEUNES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'AAEH	11	167
dont moins de 3 ans	NS	39
dont 3 à 5 ans révolus	7	128
Part d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires d'AAEH	2,2%	1,7%

Source : Caf 2021

On dénombre 11 enfants âgés de moins de 6 ans qui sont bénéficiaires de l'AAEH sur le territoire communautaire dont 7 enfants ont entre 3 et 5 ans révolus. La part des enfants bénéficiaires de l'AAEH est de 2,2 % contre 1,7 % pour le département.

CAPACITÉ D'ACCUEIL EN MODE DE GARDE FORMEL

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Population des moins de 3 ans estimée	260	5 841
Total offre d'accueil formel	165	3 575

Source : Cafdata, 2020

A fin 2020, avec 165 places en accueil formel (Assistants maternels, Eaje, Salarié à domicile et préscolarisation) pour 260 enfants de moins de 3 ans en population estimée, le taux de couverture global de la Communauté de communes Midi Corrèzien est de 63,4% contre un taux de 61,2% sur le département de la Corrèze, soit un taux au-dessus de la moyenne départementale.

Plus de la moitié de l'offre d'accueil concerne l'offre en accueil individuel (55% contre 57% sur le département). 40% des places concernent l'accueil en Eaje (contre 32% sur le département).

Les préscolarisations et la garde à domicile sont peu présentes sur ce territoire.

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2020 ET RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ACCUEIL FORMEL



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre de RPE financement Psu	0	9

Source : Caf 2021

LES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'assistants maternels agréés actifs au cours du mois de décembre	25	589
Nb d'assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans	9,3	11,0

Sources : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

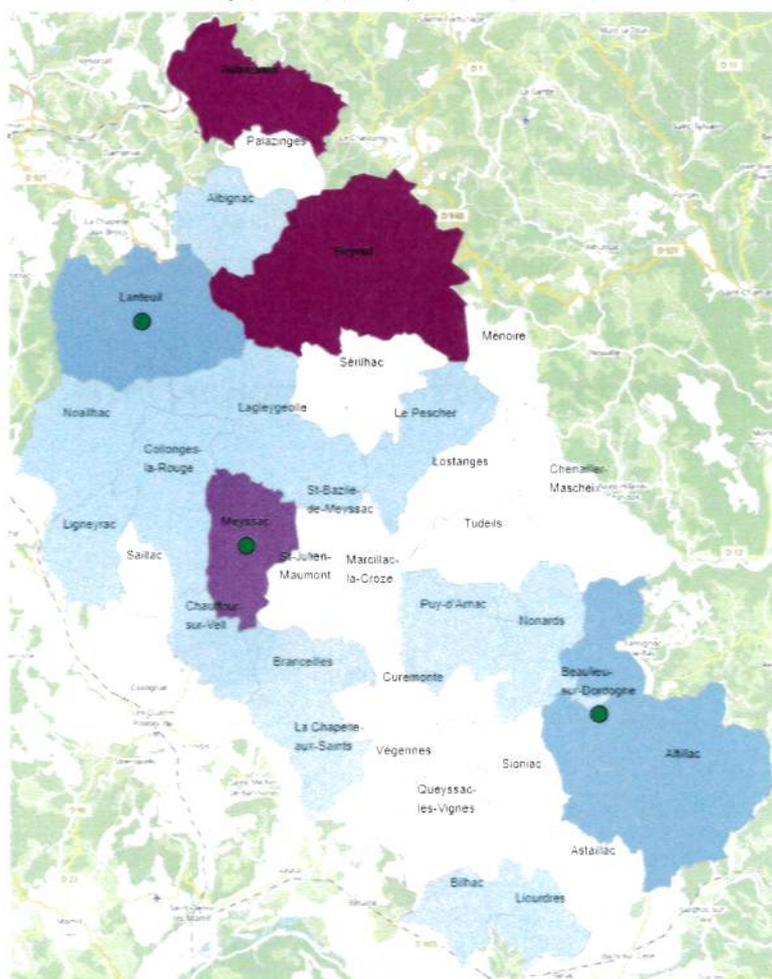
Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'Eaje financement Psu	3	32
Nombre de places chez les Eaje financement Psu	66	1 023

Source : Caf 2021

Les familles trouvent sur le territoire Midi Corrèzien divers services en faveur de la petite enfance : des **assistantes maternelles**, 25 étaient actives au cours du mois de décembre 2021 ; **trois établissements d'accueil du jeune enfant** offrant 72 places en 2023 réparties sur trois sites : Beaulieu-sur-Dordogne, Lanteuil et Meysac.

Un **Relais Petite Enfance** a été mis en place en avril 2022, avec l'emploi d'une animatrice à mi-temps qui remplit auprès des familles du territoire une mission de guichet unique. Le RPE est basé à Tudeils et propose des ateliers sur les communes de Lanteuil, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meysac.

Cartographie des équipements petite enfance (EAJE RPE)



Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)



Répartition de la population des enfants de moins de 3 ans

- Pas d'enfant
- 1 à 5 enfants
- 6 à 11 enfants
- 12 à 17 enfants
- 18 à 23 enfants
- 24 à 28 enfants

Relais Petite Enfance (RPE)



La répartition géographique de la population des enfants de moins de 3 ans nous montre qu'ils sont les plus nombreux (entre 24 et 28 enfants) sur Aubazine et Beynat, puis à Meyssac (entre 18 et 23 enfants) sur laquelle est implanté une crèche, enfin les communes de Lanteuil, Beaulieu-sur-Dordogne et Altiliac sont les communes qui concentrent le plus d'enfants de moins de 3 ans, ayant également, sauf Altiliac, une crèche.

3.2 Le soutien à la parentalité

Plusieurs initiatives existent sur le territoire, dans un cadre libéral ou associatif :

- une **sophrologue**, également titulaire d'un CAP petite enfance, elle reçoit les parents, souvent orientés par la crèche, à son cabinet à Altiliac, propose des ateliers en groupe, et intervient également au collège de Beaulieu-sur-Dordogne.
- une **éducatrice de jeunes enfants**, par ailleurs directrice de la crèche de Beaulieu-sur-Dordogne, qui propose des ateliers pour les professionnels de la petite enfance et pour les parents ou des interventions à domicile, organise des conférences.
- une **éco-infirmière** formée à la santé environnementale qui anime des ateliers Nesting, intervient dans les lycées agricoles et propose des ateliers « ma maison, ma santé ». elle travaille en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les maternités.
- une **conseillère en parentalité** de formation Conseillère ESF, qui propose des groupes de parole, des interventions dans les crèches et RPE.
- une **association « Effet papillon »** installée à Bilhac qui propose divers ateliers en direction des familles, parents seuls, enfants seuls, parents et enfants . Elle propose également du chant prénatal, des ateliers de body-percussions et un accompagnement à la péri-natalité. Une Doula anime un café des jeunes parents et un cercle maman-bébé.

Il n'existe pas, à ce jour, de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) labellisé par la Caf sur ce territoire.

En 2021, un projet a été financé dans le cadre du REAPP.

Un projet de création d'une Maison des familles est en réflexion pouvant réunir l'ensemble des intervenants installés sur le territoire. Elle pourrait offrir des permanences, des activités en direction des parents et de leurs enfants (de la conception à l'adolescence), des formations pour les professionnels...Ce lieu de proximité permettrait une prise en charge globale et concertée et serait une offre de service axée sur la prévention et l'accompagnement des familles.

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre de structures ayant reçu un financement Caf pour la réalisation d'actions Reaap sur le territoire	1	21
Nombre de Clas financés sur l'année scolaire	0	12
Nombre de Lieux d'accueil enfant-parents (LAEP)	0	5
Nombre de dispositifs de médiation familiale	0	1

Source : Caf 2021

Conclusion – la petite enfance et le soutien à la parentalité

FORCES	FAIBLESSES
<p>3 structures d'accueil du jeune enfant qui offrent 72 places.</p> <p>1 MAM à Beaulieu-sur-Dordogne, 1 MAM en projet à Beynat (ouverture prévue en mars 2024).</p> <p>Des actions proposées régulièrement dans le cadre du REAPP.</p> <p>Taux de couverture global de 63,4 %, supérieur au taux départemental.</p> <p>1 Relais Petite Enfance qui remplit une mission de guichet unique.</p> <p>Des naissances à la hausse (+24 entre 2017 et 2021).</p>	<p>Pas ou peu d'activités d'éveil en direction des jeunes enfants.</p> <p>Pas de Laep, ni de Clas.</p> <p>Eloignement des structures de prise en charge (CMPP, CGI, MDA ...).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des professionnelles installées en libéral qui proposent des actions de soutien à la parentalité et qui sont prêtes à travailler ensemble.</p> <p>Des contacts avec la MDA, et SOS Violences Conjugales qui assure une permanence à Collonges-la-Rouge.</p> <p>Une association à Bilhac qui propose de nombreuses activités aux enfants et aux parents.</p>	<p>Solde naturel négatif.</p>

3.3 L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)

3.3.1 Les 6-12 ans

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (20006769)	CORREZE (19)
Nombre de lieux avec ALSH réalisant de l'accueil périscolaire	3	81
Nombre de lieux avec ALSH réalisant de l'accueil extrascolaire	3	61
Nombre de lieux avec ALSH réalisant de l'accueil adolescent	0	9

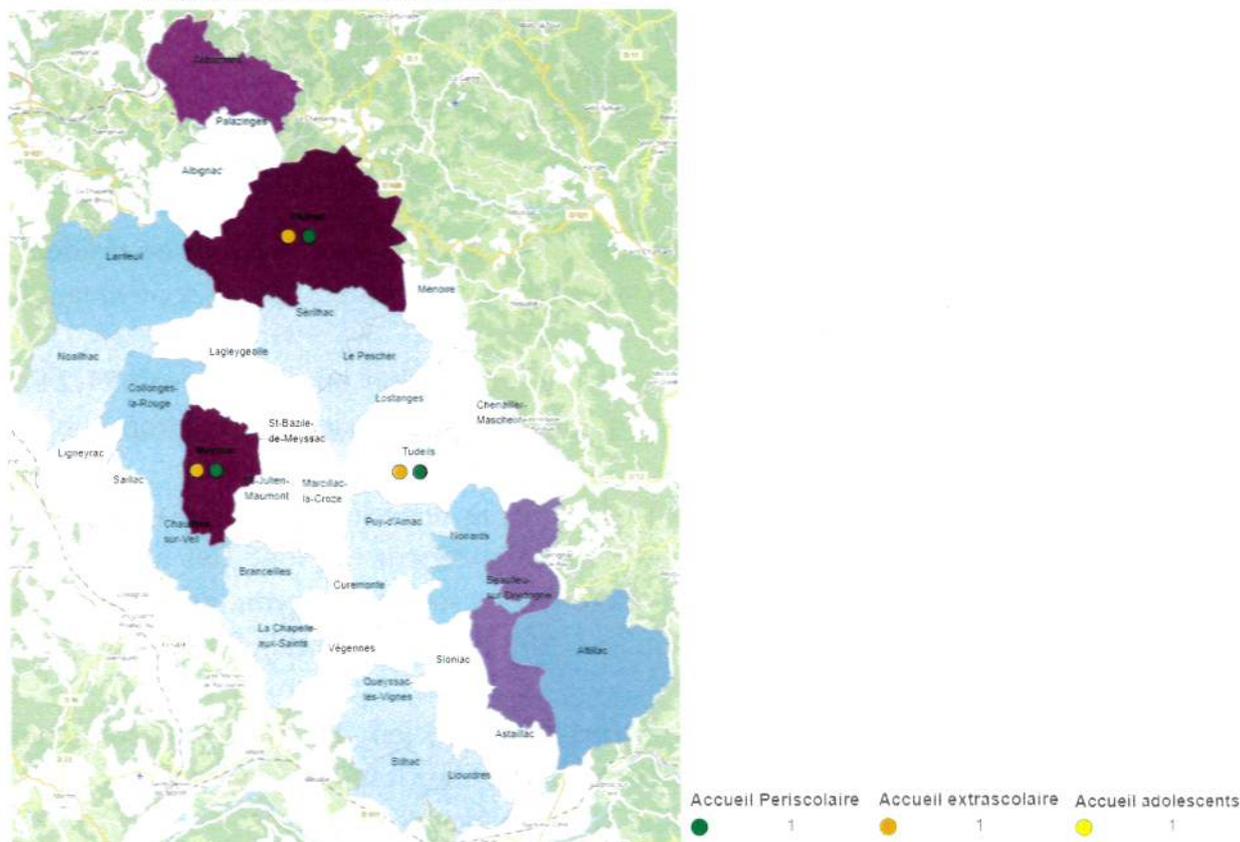
Source : Caf 2021

Sur le territoire Midi Corrèzien nous trouvons trois Accueil de Loisirs Sans Hébergement : deux sont gérés par la communauté de communes (Meyszac et Tudeils), et un est géré par l'association « Sports-Loisirs-Nature » à Beynat. Ils accueillent les enfants en extra et en péri-scolaire, mais il n'y a pas d'accueil adolescent.

Plusieurs communes du territoire ont des écoles primaires ce qui rend les trajets supportables par les élèves devant prendre le transport scolaire. Ces enfants trouvent également une diversité d'associations, essentiellement sportives même si pour certains sports (école de rugby) ils doivent se rendre sur le pays de Brive... Il existe une école de musique à Branceilles (l'Étincelle branceillaise) et à Beaulieu-sur-Dordogne où la pratique de certains instruments peut être enseignée.

La part des enfants du territoire qui est bénéficiaire de l'AEEH est de 4,1 % soit 34 enfants, 7 ont entre 3 et 5 ans révolus et 27 enfants ont entre 6 et 11 ans. Ils sont accueillis par les Alsh, avec parfois l'aide du service AMIS 19, mais soulignons que le personnel des structures de la communauté de communes s'est engagé dans une démarche de formation, interrogeant sa pratique, l'aménagement de l'espace et l'accompagnement des familles dans leur ensemble.

Cartographie des lieux d'implantation des ALSH par type d'activité



LES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'enfants de 3 à 11 ans bénéficiaires de l'AAEH	34	701
dont 3 à 5 ans révolus	7	128
dont 6 à 11 ans révolus	27	573
Part d'enfants de 3 à 11 ans bénéficiaires d'AAEH	4,1%	4,0%

Source : Caf 2021

3.3.2 Les 13-25 ans

La population adolescente et jeune adulte représente environ 7,2 % de la population du territoire.

Les allocataires de moins de 25 ans sont au nombre de 114 en 2021 soit 6,3 % de la population allocataire. On dénombre 3 familles monoparentales, 9 familles biparentales et 14 couples sans enfants. Parmi les célibataires il y a une majorité d'hommes (50/43 femmes).

Les prestations qui leur étaient versées en 2020 sont : à 25 % de l'aide au logement, à 29,2 % de la prime d'activité, à 21,3 % des minimas sociaux et enfin à 19,9 % de la Paje.

Les 12 – 24 ans sont 721 en 2021, soit 39,89 % des 0 – 24 ans. On compte 151 jeunes de 12 à 17 ans vivant dans des foyers à bas revenus.

Les adolescents doivent dès l'entrée au lycée quitter la communauté de communes ce qui engendre une implication plus importante sur les lieux de leurs études, et cela se renforce pour les études post-bac.

Nous avons voulu savoir quelle était leur perception de leur territoire et ce qu'ils en pensaient. En juin 2023 nous avons donc distribués des questionnaires aux élèves des collèges de Meyssac (216 élèves) et de Beynat (190 élèves), Beaulieu-sur-Dordogne n'a pu participer.

Au total nous avons recueilli **287 réponses** sur les 406 questionnaires fournis aux collèges soit un taux de retour de 70,69 %. Nous avons remarqué que les réponses sont sensiblement identiques entre les deux collèges et reflètent bien l'état d'esprit de ces adolescents. Les caractéristiques les plus marquantes sont présentées dans ce diagnostic.

La grande majorité des jeunes qui ont répondu vivent chez leurs deux parents ; **62 sont en résidence alternée** soit **près de 22 %** d'entre eux, 14 vivent avec un seul de ses parents et 7 élèves sont en famille d'accueil ou chez un tiers.

215 jeunes disent participer à une activité proposée par une association ou un club soit 71,24 % d'entre eux, ceux qui n'ont pas d'activité (69) disent qu'ils n'ont pas envie ou c'est trop cher ou problème de disponibilité des parents.

Dans l'ensemble ils occupent leur temps libre par la lecture, la télévision, les jeux vidéo ou le téléphone, les jeux en famille, voir les amis, le sport, être à l'extérieur. Ils sont 163 à dire qu'ils aimeraient pratiquer une autre activité, telle que moto-cross, sculpture, gym, fléchettes, parc d'attractions... Ils ne le font pas pour des raisons financières (29), de distance (49), d'horaires (42), ou parce qu'ils ont déjà une autre activité

Concernant les **vacances** ils s'occupent de diverses façons : balades, jeu –téléphone, tik tok, cours particuliers, piscine, visites, vélo, lac de Miel, faire la fête, copains, chez les grands-parents, la famille,, pêche, lecture, équitation, musique, dormir, télé, pêche, dessin, voyages, mer....

La mobilité n'est a priori pas un problème pour eux et d'une façon générale, à près de 87 %. Ils se déplacent en dehors de la communauté de communes pour : se rendre dans les magasins, faire des

courses, aller au restaurant, pour les rendez-vous médicaux, faire du sport, aller au bowling et à la patinoire, rendre visite à la famille et aux amis et partir en vacances.

Ils se déplacent essentiellement en voiture (à 87,80 %) avec leurs parents, puis à pied (39,37 %). 29 jeunes utilisent les transports en commun, 27 utilisent le vélo et 9 une mobylette.

Ils proposent néanmoins **quelques aménagements pour faciliter la mobilité** : Covoiturage, bus gratuit, davantage de transports en commun, mettre des vélos ou trottinettes électriques à disposition, pistes cyclables...avoir les équipements sur place comme le cinéma, des clubs de sport avec lesquels organiser des compétitions.

Ces adolescents ont listé diverses problématiques auxquelles ils sont confrontés, elles sont à prendre en compte car témoignent parfois de grande souffrance. On recense **173 élèves qui ont exprimé des difficultés**, et 114 disent n'en avoir aucune. A une très forte majorité ils se sentent bien chez eux.

Parmi ceux qui ont dit être confrontés à des difficultés, on trouve principalement des **difficultés avec la vie en famille** (ruptures, garde alternée difficile, disputes de leurs parents, deuil) ou en lien avec la scolarité, **47** jeunes nous disent avoir des pensées qui pèsent, de cafard, ont un sentiment de solitude / d'isolement social. Ils sont assez nombreux à dire être démunis face à ces situations.

Les situations de mise en danger d'eux-mêmes, de leurs camarades ou de leurs proches les mettent en difficultés, ils ressentent de l'empathie mais ne savent pas comment la manifester. Le harcèlement, les agressions et attouchements sexuels, les accidents ou les problèmes de santé ou tout simplement la tristesse. Ils sont démunis face à la mort, d'un proche, d'un animal.

Parmi eux 19 nous disent qu'ils **aimeraient être mieux protégés** et 45 disent peut-être...soit potentiellement **64 adolescents**.

En cas de problèmes ils se tournent principalement leurs parents puis leurs amis, quelques-uns vers l'infirmière scolaire et la CPE, mais certains ne trouvent personne à qui se confier.

Dans leur vie d'adulte ils sont 73 à souhaiter vivre dans leur commune, 39 ne savent pas et **173 souhaitent ne pas y vivre**, essentiellement pour des raisons professionnelles (études et exercice de leur métier); pour voyager et changer d'environnement, mais aussi parce qu'ils aspirent à vivre dans une ville pour ce qu'elle peut offrir, notamment des magasins.

Pour ces jeunes les principaux atouts de leurs communes sont : le patrimoine, la campagne et la verdure, les liens sociaux renforcés parce que tout le monde se connaît, la convivialité, le calme. Ils désignent le manque de magasins, de transports, d'activités et d'équipements sportifs comme les principales problématiques du territoire ; ils citent également l'absence de lieu pour se retrouver, et la nécessité de faire quelques aménagements dans les bourgs.

Selon eux les **thématiques à prioriser** sur leur commune seraient en premier lieu le sport (110 réponses), avoir un local pour se retrouver (72 réponses), la Santé (64 réponses), la Nature et l'environnement (59 réponses), la Culture (56 réponses) ...

Ils aimeraient également trouver davantage de magasins, des espaces culturels, plus de manifestations festives, plus de transport. La santé et l'accès aux soins d'une manière générale les préoccupe aussi.

Ils sont une centaine à être **prêts à s'investir** dans une association et sont majoritairement tournés vers la cause animale, l'aide aux personnes, l'écologie, le handicap et la lutte contre le cancer.

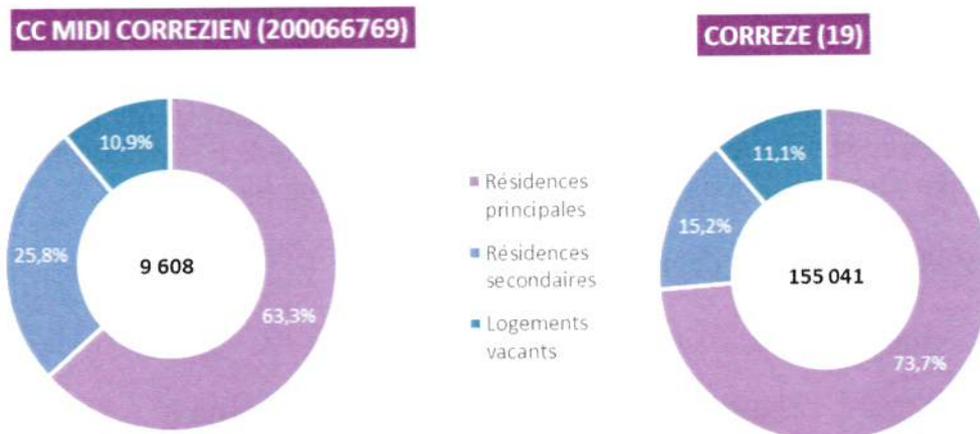
Enfin, nous leur avons demandé de qualifier leur commune en trois mots, ce qui est le plus souvent cité est : elle est belle, agréable, accueillante, calme, petite, et parfois ennuyeuse.

Conclusion – l'enfance et la jeunesse

FORCES	FAIBLESSES
<p>3 ALSH (Beynat, Meyssac, Tudeils). 3 collèges (Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Meyssac).</p> <p>La communauté de communes finance le centre social de Cazillac (Lot) qui organise des camps, pour les jeunes du territoire qui y participent.</p> <p>Création d'un skate-park par la commune du Beaulieu-sur-Dordogne.</p> <p>1 conseil municipal d'enfants</p>	<p>Peu d'équipements en faveur de la jeunesse. Pas de lycée.</p> <p>Pas d'Alsh à Beaulieu-sur-Dordogne.</p> <p>2 ans d'attente pour avoir un rendez-vous au CMPP.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Accueil de jeunes artistes employés par Andros (Lot) et logés à Beaulieu-sur-Dordogne.</p> <p>Job dating organisé par le PETR en juin 2023.</p> <p>Des adolescents qui ont envie de s'investir.</p>	<p>Proximité du Lot où les ados vont faire des activités (présence d'un centre social à Biars). Proximité de Brive où les jeunes vont au lycée et restent souvent sur place le mercredi après-midi et y reviennent le samedi et pendant les vacances scolaires, pour y retrouver leurs copains, fréquenter des lieux de loisirs et les cafés, et « faire les magasins ».</p> <p>Départ des jeunes pour les études et l'emploi.</p>

3.4 Le logement

LE PARC DE LOGEMENTS



Logements selon leurs types

	Nombre		%	
	CC Midi Corrèzien	France	CC Midi Corrèzien	France
Maisons	8 812	20 330 891	91,5	55,2
Appartements	733	16 096 068	7,6	43,7
Autres logements	87	388 829	0,9	1,1
Total	9 631	36 815 787	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation



Au 1er janvier 2019, la Communauté de communes Midi Corrèzien comprend plus de 9 600 logements. Près des deux tiers du parc sont des résidences principales et plus du quart sont des résidences secondaires (25,8% contre 15,2% sur le département).

Une forte majorité des logements sont des maisons individuelles (91,5 %) qu'il s'agisse des résidences principales ou secondaires, on observe un nombre assez important de gîtes et autres locations saisonnières.

La part des logements vacants sur Midi Corrézien est de 10,9 %, sensiblement identique à celle du département.

Plus de 79% des habitants de la Communauté de communes Midi Corrézien sont propriétaires de leur logement principal. 3,5 % des logements sont occupés gratuitement, quant au locatif il est en grande partie assuré par des bailleurs privés, le locatif social ne représentant que 2,1 % des logements donc très faiblement présent par rapport au département qui compte 7,2 % de locatif social.

Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	5 726	100,0	5 990	100,0	6 112	100,0
1 pièce	74	1,3	62	1,0	46	0,8
2 pièces	356	6,2	345	5,8	339	5,5
3 pièces	994	17,4	1 056	17,6	1 061	17,4
4 pièces	1 673	29,2	1 790	29,9	1 782	29,2
5 pièces ou plus	2 629	45,9	2 737	45,7	2 883	47,2

• Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023, du RP, exploitation principale – 2020

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

	En %
Depuis moins de 2 ans	9,3
De 2 à 4 ans	15,0
De 5 à 9 ans	15,8
De 10 à 19 ans	20,4
De 20 à 29 ans	12,5
30 ans ou plus	27,1

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Entre 2009 et 2020 le nombre de petits logements diminue au profit des logements de 4 à 5 pièces et plus ; on observe donc une pénurie de petits logements signifiée tant par des jeunes (stagiaires ou travailleurs saisonniers) que par des personnes âgées.

60 % des habitants sont installés depuis plus de 10 ans. Les nouveaux habitants, installés depuis moins de 2 ans représentent seulement 9,3 % des ménages.

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre de foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	552	16 036
Nombre d'allocataires consacrant 39% et plus de leurs revenus au paiement du loyer et des charges	53	1 799
Part d'allocataires consacrant 39% et plus de leurs revenus au paiement du loyer et des charges	15,7%	16,5%

Source : Caf 2021

Près de 16% des allocataires de la Communauté de communes Midi Corrèzien, soit 53 allocataires, consacrent plus de 39% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. On dénombre 552 foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Le PLUi est un document d'urbanisme, à l'échelle d'une intercommunalité, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Avec le transfert de la compétence urbanisme (loi ALUR du 24 mars 2014), la Communauté de communes a souhaité, par délibération du 20 décembre 2017, s'engager dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) unique couvrant l'intégralité du territoire Midi Corrèzien.

La Communauté de communes Midi Corrèzien est couverte par le **SCOT Sud Corrèze** approuvé le 11 décembre 2012 par le comité syndical du Syndicat d'Études du Bassin de Brive (SEBB), maître d'ouvrage. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de type Syndicat Mixte Fermé.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours de préparation, un audit a été commandé par la communauté de communes en lien notamment avec le dispositif « Petites villes de demain ».

On note une **problématique autour du logement des jeunes**, ceux qui veulent rester mais qui ne trouvent pas de logements ou des logements trop chers, on voit également des jeunes investir dans des camions aménagés (type camping-car précaires).

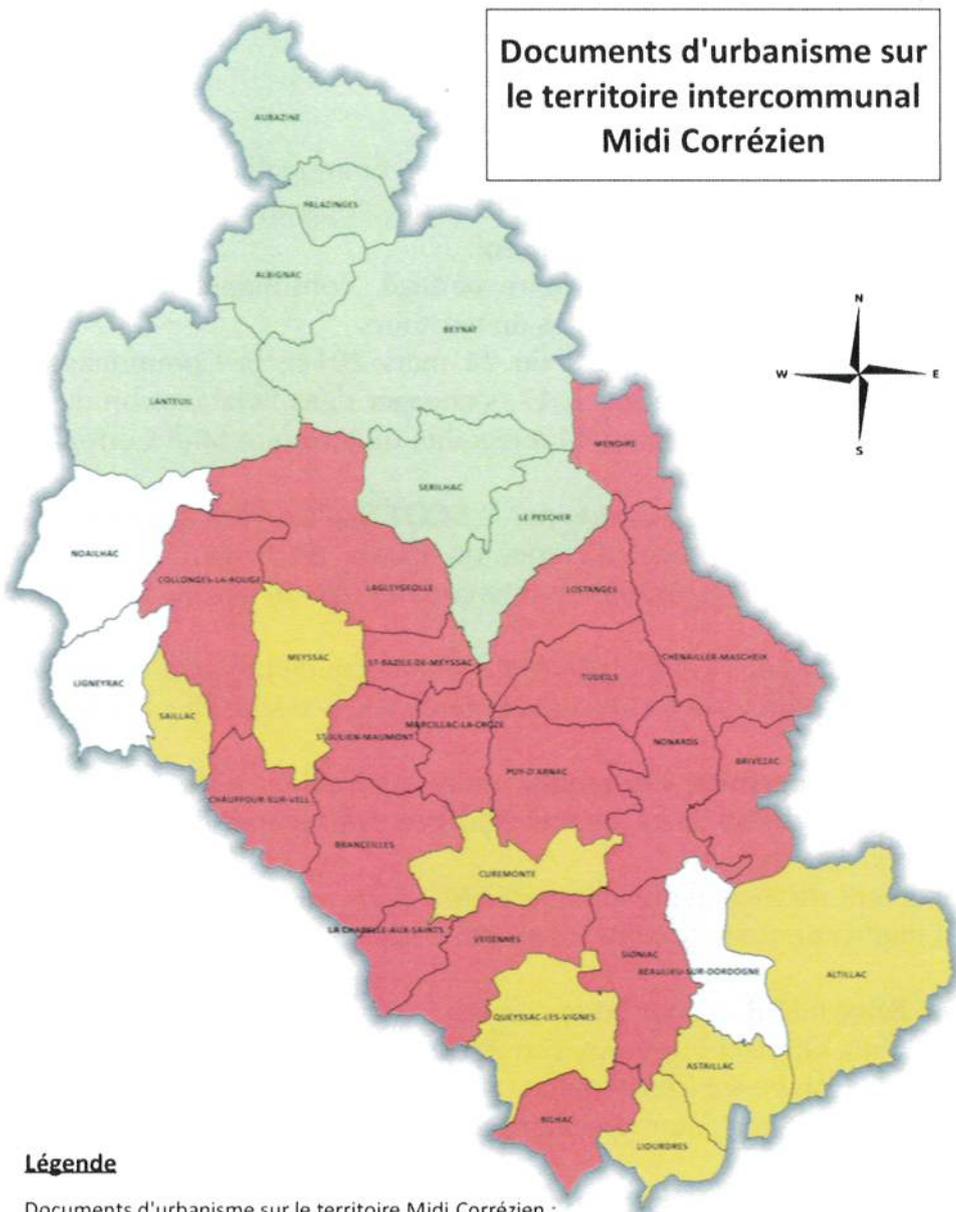
Corrèze Habitat vise le développement de logements intermédiaires, pour notamment un public de personnes en perte de mobilité, l'implication des communes est nécessaire pour aboutir.

Le Syndicat d'Études du Bassin de Brive (SEBB) a pour compétences :

- Le suivi et la révision du Schéma Directeur approuvé en 2000 valant SCOT et l'élaboration, le suivi, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.
- L'élaboration de toutes études d'intérêt communautaire en rapport avec l'aménagement du territoire.
- L'intervention dans les différentes procédures relatives aux documents communaux : élaboration, modification ou de révision des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) ou de cartes communales.

Le SEBB fait partie des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de procédures d'élaboration de PLU/PLUi.

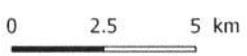
Documents d'urbanisme sur le territoire intercommunal Midi Corrézien



Légende

Documents d'urbanisme sur le territoire Midi Corrézien :

- Carte communale
- PLU
- PLUi
- RNU



3.4.1 Conclusion – le Logement

FORCES	FAIBLESSES
<p>79,1 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires occupants. La plupart des habitants sont installés depuis plus de 10 ans dans leur logement.</p> <p>1 OPAH en cours de préparation.</p> <p>Une majorité de logements bien équipés.</p>	<p>10,9 % de logements vacants.</p> <p>Peu de logements sociaux (2,1 %), bien inférieur au département (7,2 %).</p> <p>15,7 % des allocataires consacrent 39 % et plus de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.</p> <p>Manque de petits logements.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>L'Opah et l'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) portée dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » sur Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac.</p>	

3.4 L'animation de la vie sociale et cadre de vie

Indicateurs	CC MIDI CORREZIEN (200066769)	CORREZE (19)
Nombre d'espaces de vie sociale	1	25
Nombre de centres sociaux	0	5

Source : Caf 2021

La Communauté de communes Midi Corrèzien compte un Espace de Vie Sociale sur son territoire, à Beaulieu-sur-Dordogne, porté par l'association Familles Rurales, son agrément arrive à échéance au 31 décembre 2023.

De nombreuses associations existent sur ce territoire dans des domaines d'intervention très diversifiés. On peut citer l'association « Effet papillon » à Bilhac qui œuvre essentiellement dans le soutien à la parentalité, les activités artistiques..., l'association « Jardiniers des possibles » à Beynat, sans oublier les comités des fêtes qui sont très actifs.

Equipements sportifs et culturels

La communauté de communes compte 3 gymnases sur le territoire (Beaulieu – Beynat – Meyssac), des terrains de tennis sont disponibles à Meyssac/Collonges dont un tennis couvert ainsi qu'à Nonards et Beynat. Deux piscines (Beaulieu-sur-Dordogne et Meyssac), deux dojos/multi-activités (Beynat et Meyssac), un skate-park à Beaulieu-sur-Dordogne.

Une salle polyvalente capable d'accueillir des spectacles (salle Versailles) à Meyssac, un espace public à vocation d'activités physiques et de loisirs (Parcours du Vallon à Meyssac), plusieurs salles polyvalentes sur le territoire.

Deux médiathèques à Beynat et Meyssac et une bibliothèque à Beaulieu-sur-Dordogne.

Une étude de faisabilité, portée par la mairie de Meyssac, a dimensionné la création d'une Ressourcerie compte tenu du potentiel de ressources et du bassin de chalandises.

Les objectifs sont la réduction des déchets (réemploi et sensibilisation) et la création d'emplois d'insertion. Un projet concerté avec les différents acteurs du réemploi est en cours, unissant les associations de la Croix Rouge, du Triporteur, l'Escargot et le Papillon...) de façon à valoriser avec efficacité, le gisement.

Deux projets de Tiers-lieux à Beynat et Meyssac sont accompagnés par la Fabrique à Initiatives. Une étude de préfiguration est en cours.

Conclusion – l'animation et la vie sociale

FORCES	FAIBLESSES
<p>Un Espace de Vie Sociale à Beaulieu-sur-Dordogne, dont l'agrément arrive à échéance au 31/12/2023.</p> <p>Un tissu associatif assez riche.</p> <p>Un bon soutien des communes et de la communauté de communes aux associations, que ce soit financier ou logistique (mise à disposition gratuite d'un minibus, ...).</p>	<p>Un manque de coordination et de concertation entre les associations</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement des EVS sur le territoire avec de nouveaux partenaires et en fonction de l'évolution des projets (médiathèques et Tiers-Lieux).</p> <p>Projet de Pays d'Art et d'Histoire au niveau du PETR en cours de réflexion.</p>	<p>Des difficultés pour l'EVS à diversifier son public en raison notamment de la pyramide des âges.</p> <p>L'usure des bénévoles.</p> <p>Pas de référent attitré au sein de la communauté de communes.</p>

3.6 L'accès aux droits et numérique

Un conseiller numérique France Services a été recruté en janvier 2022 par la Communauté de communes Midi Corrèzien pour accompagner les habitants en difficulté avec le numérique.

Il a accompagné au cours de la première année **204 personnes** qu'il s'agisse d'une aide individualisée ou apportée de façon collective.

Il a proposé **73 ateliers** qui totalisent 351 participations, la plupart des accompagnements ont lieu sur plusieurs séances. Les sollicitations les plus fréquentes concernent la prise en main du matériel (94), puis la culture numérique (26). L'accompagnement pour des démarches en ligne représente 20 sollicitations, naviguer sur Internet et le traitement de texte sont les deux autres sujets pour lesquels le public vient à la rencontre du conseiller numérique.

En règle générale le public se déplace mais des interventions à domicile ou à distance sont également possible, elles ont été peu utilisées. La grande majorité des personnes qui utilisent ce service sont âgés de 60 ans et plus (83 %), on notera qu'aucune personne de moins de 35 ans n'a sollicité le service.

Par ailleurs, les habitants du territoire peuvent se rendre aux Maisons du Département (MSAP) à Beynat et à Beaulieu-sur-Dordogne pour être accompagnés dans leurs démarches vers divers services publics. La Fédération Familles Rurales et l'association Familles Rurales du Pays de Beaulieu proposent également des actions d'accompagnement au numérique comme par exemple des ateliers numériques mis en place à l'automne 2021 animés par un bénévole.

Intervention d'un conseiller numérique du Conseil Départemental dans les Maisons du Département de Beynat et de Beaulieu-sur-Dordogne sous forme d'ateliers ponctuels en moyenne deux fois par an. La MSA propose des ateliers sur les cyber-menaces avec la gendarmerie.

Conclusion – l'accès aux droits et le numérique

FORCES	FAIBLESSES
Recrutement d'un conseiller numérique par la communauté de communes. Divers intervenants sur le territoire.	Manque de coordination entre tous les intervenants du secteur numérique.
OPPORTUNITES	MENACES
Si création d'une Maison du département à Meyssac, possibilité de regrouper les services à court terme. Réfléchir à la mise en place d'un minibus (point accueil itinérant multithématiques) afin de faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins. Réaliser un diagnostic de qui fait quoi, sur toutes les thématiques, la complémentarité des acteurs. Envisager un événement qui pourrait être un forum, faire un guide.	Pérennité du poste de conseiller numérique.

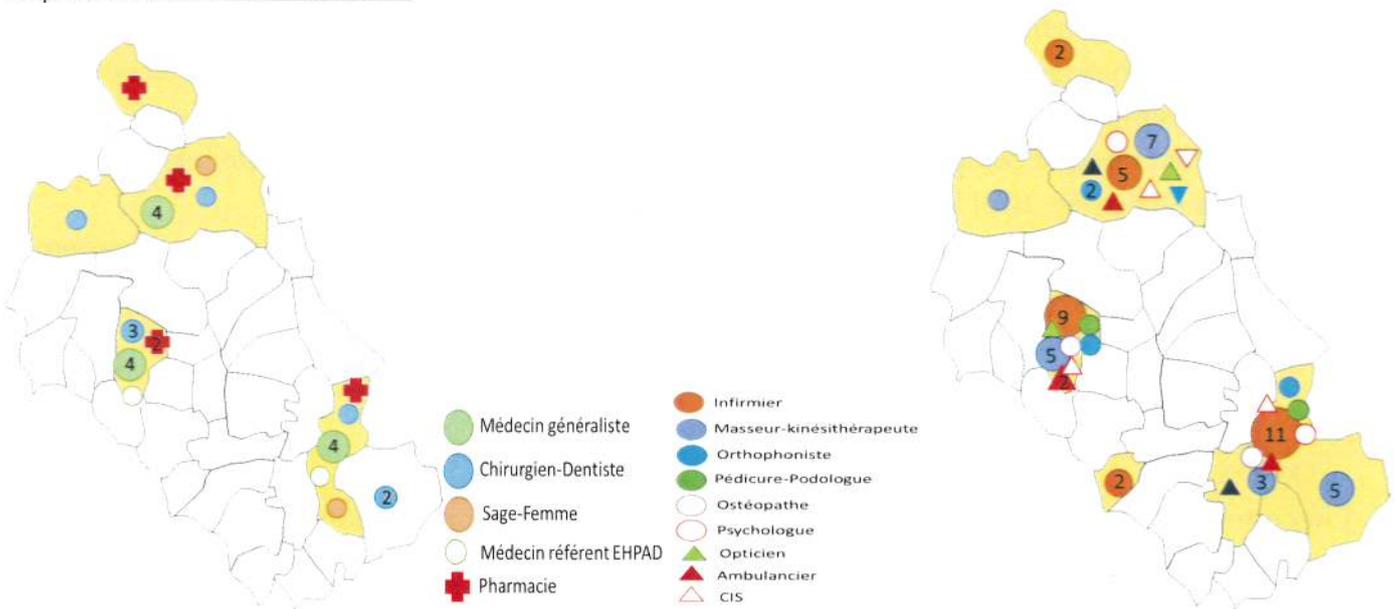
3.7 La santé

L'offre de santé en exercice (professionnels de santé et par médicaux) sur le territoire Midi Corrézien se répartit comme suit :

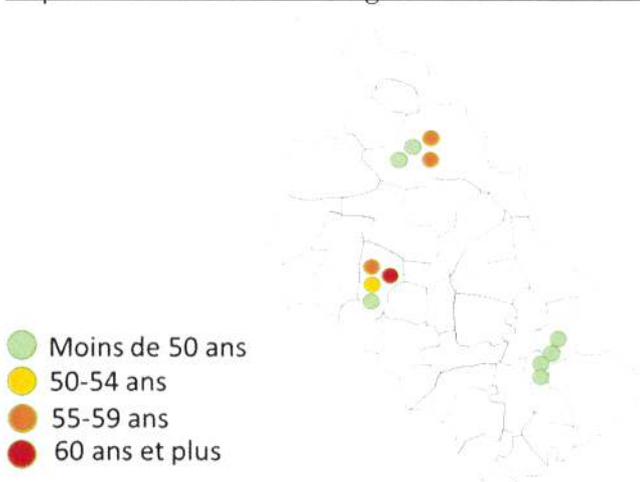
- 39 professionnels référencés sur le secteur Beaulieu-sur-Dordogne/Altillac/La Chapelle aux Saints
- 33 professionnels de santé sur le secteur Beynat/Aubazine/Lanteuil dont un centre de soins infirmiers MSA Services
- 31 professionnels de santé sur le secteur de Meyssac dont un centre de soins infirmiers MSA Services
- 1 SSIAD

A noter : 2 Maisons de Santé Pluridisciplinaires : Beaulieu-sur-Dordogne et Beynat

Répartition de l'offre de soins



Répartition des médecins généralistes selon la tranche d'âge



Une offre médicale plutôt jeune mais « polarisée » sur seulement 3 secteurs. Une inquiétude pour les années à venir sur Meyssac puis Beynat.

On dénombre 1081 patients âgés de 17 ans et plus, dont 63 patients âgés de 70 ans et plus, qui n'ont pas à ce jour de médecin traitant.

Conclusion – la santé

FORCES	FAIBLESSES
<p>2 Maisons de santé : Beaulieu-sur-Dordogne et Beynat.</p> <p>La MSA travaille sur le diabète en Corrèze et donc sur Midi Corrézien.</p> <p>Permanences régulières de l'association Addictions France sur le territoire depuis la première CTG.</p>	<p>Eloignement des centres hospitaliers.</p> <p>Pas de Maison de Santé à Meyssac.</p> <p>Manque de spécialistes.</p> <p>Pas de structures sport-santé.</p> <p>Pas de contrat local de santé.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Proximité de Brive qui peut inciter des praticiens à venir travailler sur le territoire sans s'y installer.</p> <p>Contrat Local de Santé à étudier avec l'ARS et ses partenaires, permettant le recrutement d'un coordonnateur et œuvrant à l'attractivité médicale, la prévention des addictions, la prise en charge de la santé mentale, et sensibilisant à la santé environnementale....</p>	<p>Vieillesse des médecins généralistes en particulier sur Meyssac.</p>

3.8 La mobilité

La communauté de communes a laissé à la région Nouvelle-Aquitaine le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Elle peut cependant prendre à sa charge certains projets liés au développement économique, touristique, social par exemple...Un contrat sera signé entre la Région, les communautés de communes Midi Corrézien et Xaintrie Val'Dordogne pour un transport à la demande estival entre Argentat et Beaulieu-sur-Dordogne.

Des lignes de bus relient les trois bourgs-centres à Brive et à Tulle, ils sont principalement organisés en fonction des rythmes scolaires (lycées). Durant les vacances scolaires il existe un transport à la demande pour toutes les lignes. Les transports sont assurés par la CFTA.

Meyssac – Brive : 3 fois par jour du lundi au vendredi et 1 fois le samedi matin et Brive – Meyssac : 3 fois par jour

Beaulieu-sur-Dordogne – Tulle : 1 fois par semaine le lundi / Tulle- Beaulieu : 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi

Beaulieu-sur-Dordogne – Brive : 3 fois par jour du mardi au jeudi / Brive- Beaulieu : 1 fois par jour

Beynat – Brive : 2 fois par jour / Brive-Beynat 2 fois par jour

Beynat – Tulle : 1 fois par semaine / Tulle-Beynat 2 fois par semaine

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020

	%
<i>Pas de déplacement</i>	6,8
<i>Marche à pied (ou rollers, patinette)</i>	3,9
<i>Vélo (y compris à assistance électrique)</i>	0,4
<i>Deux-roues motorisé</i>	1,1
<i>Voiture, camion ou fourgonnette</i>	87,2
<i>Transports en commun</i>	0,6

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

4 Équipement automobile des ménages

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	5 726	100,0	5 990	100,0	6 112	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	4 210	73,5	4 538	75,8	4 725	77,3
Au moins une voiture	5 101	89,1	5 433	90,7	5 642	92,3
1 voiture	2 595	45,3	2 590	43,2	2 732	44,7
2 voitures ou plus	2 507	43,8	2 842	47,5	2 910	47,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

La grande majorité des habitants du territoire se déplace en voiture, camion ou fourgonnette (87,2 %) pour se rendre au travail, ce qui est typique du milieu rural. 92,3 % des habitants a au moins une voiture et parmi eux 47,6 % ont deux véhicules ou plus.

On notera que 6,8 % d'entre eux ne se déplacent pas et 3,9 % marchent à pied. Les transports en commun ne représentent que 0,6 % des déplacements.

10,7 % de la population n'utilise pas de véhicule. Les vélos y compris à assistance électrique ne représentent que 0,4 % des moyens de locomotion.

Conclusion – la mobilité

FORCES	FAIBLESSES
<p>Une convention portée par le PETR avec la région Nouvelle-Aquitaine pour la mobilité douce pendant la saison estivale.</p> <p>La communauté de commune met à disposition des associations du territoire un minibus.</p> <p>Existence d'une aide au permis de conduire par la Région NA pour les 17-25 ans (1000€), des aides conditionnées par critères.</p> <p>La poste a engagé une réflexion sur une prestation vélo électrique</p>	<p>Peu d'offres de transport en commun au sein du territoire et de supports à la mobilité douce.</p> <p>Manque de pistes cyclables.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Rencontre des élus avec l'association ADER qui met à disposition du CD 19 un véhicule (4 €/jour + frais d'essence) sur prescription de la MSD (véhicule en auto-partage), pour un éventuel partenariat.</p>	<p>Des difficultés d'accès à l'emploi pour certaines personnes non véhiculées qui pourraient quitter le territoire.</p>

Conclusion générale

La méthodologie choisie pour réaliser ce travail a permis de sensibiliser l'ensemble des personnes concernées (élus, associations, partenaires et habitants), de les mobiliser et de les impliquer dans la suite à donner au diagnostic de territoire réalisé au cours de cette année 2023.

Ces conclusions sont issues du croisement de l'offre de service existante, des réponses aux questionnaires des jeunes collégiens et de l'analyse des données recueillies. Il permet une analyse de la situation sociale du territoire intercommunal grâce à :

- un état des lieux territorialisé des composantes sociales (*évolutions socio-démographiques, répartition de l'offre de service et d'équipements, tissu associatif...*)
- une identification des facteurs de fragilité et des ressources
- une évaluation de la réponse apportée et des ressources existantes.

La Communauté de communes Midi Corrézien est un secteur rural marqué par son éloignement des grands pôles urbains (Brive – Saint-Céré - Tulle), d'où le départ prématuré des jeunes pour se rendre au lycée. L'activité touristique est un point fort du territoire et la qualité de vie attire de nouveaux habitants, de même l'activité économique est plutôt satisfaisante.

La réalisation de ce diagnostic partagé montre que la ruralité est plus souvent un atout qu'une faiblesse car nous constatons que bien des services nécessaires à la vie quotidienne des habitants sont présents sur Midi Corrézien et les jeunes collégiens interrogés mettent clairement en avant la beauté du territoire et sa tranquillité. Cependant, des améliorations sont souhaitées et de nouveaux défis dont à relever.

Les principaux constats sont :

- Une forte dépendance au déplacement automobile
- Un accès aux services publics parfois compliqué et le risque d'une désertification médicale
- Un vieillissement de la population
- Un dynamisme économique et un solde migratoire positif

Nous avons pour objectifs de prendre en compte les besoins prioritaires du territoire, d'évaluer l'offre existante et sa capacité à s'optimiser, d'envisager les possibilités de développer une offre complémentaire, notamment dans le domaine du soutien à la parentalité, et enfin de définir les champs d'intervention à privilégier pour les 5 prochaines années.

Il ressort donc de ce travail les orientations suivantes :

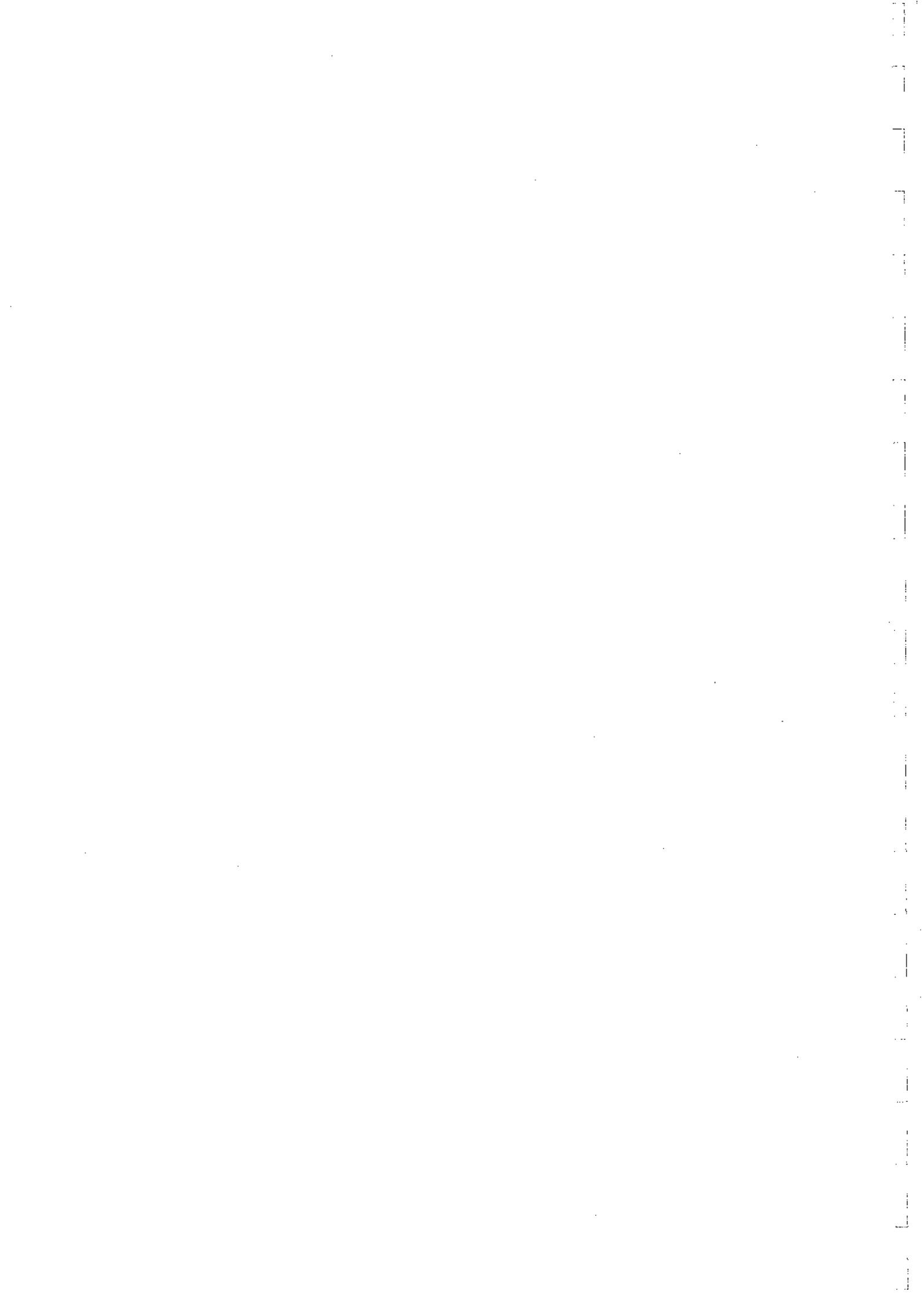
- Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants de Midi Corrézien
- Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services
- Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale

Le plan d'actions pour la période 2023 – 2027 rendra opérationnels les axes de travail mis en évidence dans ce diagnostic.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
Communauté de communes Midi Corrézien	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	<p>Trois multi-accueils gérés par la Mutualité Française Limousine dans le cadre d'une DSP, en cours jusqu'au 31 décembre 2024</p> <p>BéBéaiMe Beaulieu Les Estruels 19120 Beaulieu-sur-Dordogne</p> <p>BéBéaiMe Lanteuil Route de Noailhac 19190 Lanteuil</p> <p>BéBéaiMe Meyssac Nardy 19500 Meyssac</p>
LAEP	<i>Néant</i>
RPE	<p>Géré par la Mutualité Française Limousine dans le cadre d'une convention de gestion, en cours jusqu'au 31 décembre 2024.</p> <p>Relais Petite Enfance Midi Corrézien 130, Route de la Jeanne 19120 Tudeils</p>
ALSH	<p>2 gestionnaires d'ALSH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de communes Midi Corrézien avec deux sites : Impasse des minots 19500 Meyssac 130, Route de la Jeanne 19120 Tudeils • L'association Sports-Loisirs-Nature, 59 rue des Chalibordes 19190 Beynat
LU DOTHEQUE	<i>Néant</i>





PLAN D' ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MIDI CORREZIEN**

2023 - 2027

TABLE DES MATIERES

Orientation N°1 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants de Midi Corrèzien

Soutien à la parentalité

- 1.1. Création d'une Maison des familles pour le territoire.
- 1.2. Intervention de SOS Violences Conjugales sur le territoire.

Petite enfance

- 1.3. Maintenir les places d'accueil du jeune enfant, mettre les trois structures aux normes des décrets d'août 2021.
- 1.4. Soutien à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Beynat.
- 1.5. Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance, notamment pour la promotion du métier d'assistante maternelle.

Enfance

- 1.6. Etudier l'implantation des ALSH.
- 1.7. Structurer l'organisation des ALSH.
- 1.8. Revoir la démarche d'accueil en ALSH des enfants en situation de handicap (rédaction d'un livret d'accueil, formations, réaménagement des locaux...).

Jeunesse

- 1.9. Créer une bourse en fonction de critères sociaux, pour les jeunes du territoire qui souhaitent passer le permis de conduire.
- 1.10. Intégrer la jeunesse dans les statuts communautaires de la Communauté de communes et préciser certains axes.
- 1.11. Etudier la nécessité de créer un « espace jeunes ».
- 1.12. Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer les projets avec les jeunes.

Orientation N°2 : Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services

Accès aux droits

- 2.1. Permettre l'installation d'une Maison du Département à Meyssac.
- 2.2. Créer un réseau de partenaires.

Mobilité

- 2.3. Développer la mobilité éco-responsable par la mise à disposition de vélos à assistance électrique.

Santé

- 2.4. Etudier la mise en place d'un Contrat Local de Santé.

Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale.

Logement

- 3.1. Mettre en place un projet public de logements pour des accueils de courte durée.
- 3.2. Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires.
- 3.3. Promouvoir la rénovation des logements.

Culture

- 3.4. Elaborer un projet culturel intercommunal.

Animation de la vie sociale

- 3.5. Etudier la création de Tiers-Lieux et Ressourcerie.

Orientation N°1 :

***Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
et aux habitants de Midi Corrèzien***

Soutien à la parentalité

1.1. Fiche-action : Création d'une Maison des familles pour le territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<p>Pas de services de soutien à la parentalité (Laep) sur Midi Corrèzien mais des professionnelles exerçant en libéral.</p> <p>Une demande existante et des parents qui vont chercher des soutiens hors territoire.</p> <p>Le manque d'intervenants spécialisés ainsi que l'éloignement des structures de prise en charge est une difficulté pour les familles.</p>	Parents d'enfants de la naissance (y compris la période prénatale) à l'adolescence.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la parentalité, renforcer les liens entre parents et enfants, permettre aux parents de partager leurs expériences. • Fédérer l'ensemble des initiatives déjà existantes et celles à venir. • Prévoir une communication en direction des familles et des professionnels. • Proposer aux parents des actions et interventions diversifiées. 	<p><u>Porteurs potentiels de l'action</u> :</p> <p>La Communauté de communes.</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p>Chargé de coopération CTG pour l'organisation et la coordination.</p> <p>1 personne pour l'accueil</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p> <p>Un local avec plusieurs salles (bureau, accueil, salle pour activités ...).</p>
	Echéances de réalisation
	En 2024 avec ouverture en 2025.
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<p>Les directrices des Alsh, les responsables de crèches, l'animatrice du RPE.</p> <p><u>Elu référent</u> : Le vice-président en charge de l'enfance jeunesse.</p>	MSD, Collèges de Beaulieu, Beynat, Meyssac, PMI, MSA, Mutualité Française Limousine, CAF, Maison des Ados...
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Les familles trouvent le soutien dont elles ont besoin pour l'exercice de leur parentalité. • Une meilleure prévention des troubles du comportement et/ou des risques de maltraitance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles qui participent aux actions ; nombre de rdv individuels pris avec les intervenants ; • Relations partenariales (nature et services concernés).

Soutien à la parentalité

1.2. Fiche-action : Intervention de SOS Violences Conjugales sur le territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • L'association a mis en place une permanence à la MSD de Collonges-la-Rouge. • Le phénomène des violences faites aux femmes et intrafamiliales existe sur tous les territoires et les lieux de prise en charge sont éloignés d'où la difficulté pour les femmes concernées de trouver un soutien. 	Les femmes et hommes victimes de violences et leurs enfants en tant que victimes collatérales.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir l'intervention de l'Association SOS Violences Conjugales ○ Développer des actions de communication (conférences, flyers... ;) 	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : La CCMC <u>Moyens humains existants</u> : Le chargé de coopération CTG <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
Le chargé de coopération <u>Elu référent</u> : Le président	Le CIDFF, les assistantes sociales de secteur, les professionnels de santé, la gendarmerie, les élus....
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information sur la prise en charge des personnes victimes de violences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes rencontrées. • Nombre d'actions de communication mises en place.

Petite enfance

1.3. Fiche-action : Maintenir les places d'accueil du jeune enfant, mettre les trois structures aux normes des décrets d'août 2021.	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre de places d'accueil pas toujours suffisant, selon les périodes et les sites. • Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques. • Mise en application des décrets au plus tard en septembre 2026. 	<p>Les familles du territoire en priorité, et celles y travaillant mais n'y résidant pas, ayant des enfants de moins de 6 ans.</p> <p>Les nouvelles familles pouvant arriver sur le territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. • Prendre en compte les horaires atypiques (travail le week-end ou en horaires décalés des parents 6H – 22H) en partenariat avec le RPE et l'ensemble des professionnelles de la petite enfance. • Engager les travaux nécessaires pour la mise en conformité des trois structures. 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> :</p> <p>La Communauté de communes, les communes.</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
	Echéances de réalisation
	2024 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le chargé de coopération, le service technique de la communauté de communes.</p> <p><u>Elus référents</u> : Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse.</p>	Conseil Départemental (PMI), MSA, CAF.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service suffisante sur le territoire et répondant aux besoins des familles en termes d'organisation. • Une plus grande satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leur besoin. • Bonne prise en compte des préconisations bâtimementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places d'accueil maintenues. • Taux d'occupation.

Petite enfance

1.4. Fiche-action : Soutien à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Beynat.	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • 59 enfants de moins de 6 ans à Beynat. 96 enfants de moins de 3 ans à Beynat et les 6 communes alentour. • 21 naissances à Beynat en 2021 et 2022. • 2 assistantes maternelles à Beynat et 7 sur les communes les plus proches de Beynat. 	<p>Les familles du territoire en priorité, et celles y travaillant mais n'y résidant pas, ayant des enfants de moins de 6 ans.</p> <p>Les nouvelles familles pouvant arriver sur le territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. • Compenser la perte des places d'accueil chez les assistantes maternelles qui ont cessé leur activité. • Prendre en compte les horaires atypiques (travail le week-end ou en horaires décalés des parents 6H – 22H). 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> :</p> <p>Les assistantes maternelles et la commune de Beynat.</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p>
	<p><u>Moyens matériels</u> :</p> <p>Création d'un bâtiment.</p>
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le chargé de coopération.</p> <p><u>Elus référents</u> : Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse, le maire de Beynat.</p>	Conseil Départemental (PMI), MSA, CAF.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service suffisante sur le territoire et répondant aux besoins des familles en termes d'organisation. • Une plus grande satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leur besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places d'accueil créées ; • Nombre d'enfants inscrits et leur localisation ; • Nombre d'assistantes maternelles.

Petite enfance

1.5. Fiche-action : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance, notamment pour la promotion du métier d'assistante maternelle.	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Des assistantes maternelles dispersées, donc isolées, en besoin d'accompagnement. • Un nombre d'assistantes maternelles en exercice qui diminue car : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des assistantes maternelles « vieillissantes » qui cessent progressivement leur activité. ○ Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques. 	<p>Toutes les assistant(es) maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile.</p> <p>Les parents.</p> <p>Toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistant(e) maternel(le).</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) en développant leurs compétences (accès à la formation). • Soutenir les projets de création de MAM. • Valoriser et communiquer sur le métier d'assistant(e) maternel(le) et susciter l'intérêt pour ce métier. 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> :</p> <p>La Mutualité Française Limousine.</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le chargé de coopération.</p> <p><u>Elu référent</u> : Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse.</p>	<p>Conseil Départemental (PMI), MSA, CAF. Assistantes maternelles.</p>
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leurs besoins. • Rompre l'isolement des assistantes maternelles et favoriser leur professionnalisation. • Diversité de l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'assistantes maternelles adhérentes au Relais Petite Enfance. • Nombre d'actions de communication réalisées. • Nombre d'agréments délivrés.

Enfance

1.6. Fiche-action : Etudier l'implantation des Alsh	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> L'implantation du site de Tudeils n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux familles du secteur de Beaulieu/Altiliac. Une réflexion sur le secteur de Beynat a été engagée par l'association Sport Loisirs Nature en partenariat avec la commune en vue de faire l'acquisition d'un terrain pour y installer l'Accueil de loisirs mais n'a pas abouti pour l'instant. 	Les enfants du territoire et leurs familles.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le bilan de l'expérimentation de l'été 2023 : un site ouvert à Tudeils, un site ouvert à Altiliac. Mettre en place un groupe de réflexion réunissant les élus. Si création d'un nouveau site d'accueil, rechercher un emplacement et étudier le public cible. 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> : la Communauté de communes</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> : Si création d'un nouveau site, recrutement de personnel</p> <p><u>Moyens matériels</u> : Si création d'un nouveau site, nécessité d'un bâtiment adapté</p>
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<p>Le chargé de coopération, les directrices des ALSH.</p> <p><u>Elus référents</u> : Le président, le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse et les maires des communes ayant et/ou susceptibles d'accueillir un site.</p>	CAF, Conseil Départemental (Corrèze Ingénierie, PMI), MSA.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Répondre au mieux au besoin des familles et avoir une bonne couverture territoriale. 	Nombre d'inscrits sur chaque site.

Enfance

1.7. Fiche-action : Structurer l'organisation de l'Alsh	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement par des personnes diplômées non professionnelles (BAFA/BAFD). • Nécessité au vu des effectifs croissants d'un encadrement professionnel ou montée en compétences des directrices en place. 	Les enfants du territoire et leurs familles.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un organigramme. • Engager les directrices dans une démarche de formation qualifiante en cas de choix de conserver l'organisation actuelle avec une montée en compétence des responsables de sites. • Engager une réflexion sur un accueil pour adolescents. • Mener une réflexion sur la gestion du service (Régie ou DSP). 	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : la Communauté de communes. <u>Moyens humains à développer</u> : Un animateur ou équivalent catégorie B <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
Le Directeur Général des Services, le chargé de coopération CTG, les directrices des ALSH. <u>Elus référents</u> : Le président et le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse.	CAF, Conseil Départemental (Corrèze Ingénierie), MSA.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du service rendu aux enfants. • Optimisation du temps de travail. 	Mise en place d'un nouvel organigramme. Engagement dans une formation. Nouvelle révision des projets éducatif et pédagogique. Augmentation de l'accueil des pré-adolescents.

Enfance

1.8. Fiche-action : Revoir la démarche d'accueil en ALSH des enfants en situation de handicap (rédaction d'un livret d'accueil, formations, réaménagement des locaux...)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre croissant d'enfants porteurs de handicap inscrits à l'accueil de loisirs. • Des parents pas toujours informés sur les dispositifs et aides existants. • Des parents isolés face au handicap (reconnu MDPH ou non) de leurs enfants. • Des parents qui n'osent pas toujours inscrire leurs enfants (par méconnaissance ou par peur). 	Enfants porteurs de handicap et leur famille.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le livret d'accueil. • Le diffuser via des relais (site internet, mairies, travailleurs sociaux, Relais Petite Enfance, associations...). • Mutualiser la formation et la démarche avec les animateurs de Sport Loisirs Nature. 	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : La communauté de communes <u>Moyens humains</u> : Les directrices des ALSH <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
Le chargé de coopération, les directrices des Alsh. <u>Elu référent</u> : Le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse.	L'ADAPAC, l'association La souris verte... La CAF, la MSA, le Département (Assistants sociaux).
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accueil des enfants en situation de handicap. • Evolution des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts avec les familles.

Jeunesse

1.9. Fiche-action : Créer une bourse en fonction de critères sociaux, pour les jeunes du territoire qui souhaitent passer le permis de conduire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes sans permis de conduire ont des difficultés à se déplacer sur et en dehors du territoire Midi Corrèzien. • La communauté de communes a organisé un séjour permettant à des adolescents de passer le permis AM pour environ 300 euros. Cette somme pourrait être fléchée différemment et transformée en bourse pour permis de conduire en fonction de critères prédéfinis. 	Jeunes habitants du territoire Midi Corrèzien.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le soutien de la communauté de communes. • Définir le cahier des charges. • Lancer un appel à candidatures auprès des auto-écoles. 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> :</p> <p>La communauté de communes / CIAS</p> <p><u>Moyens humains</u> :</p> <p>Le chargé de coopération CTG</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
<p>Le chargé de coopération CTG.</p> <p><u>Elu référent</u> : le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse.</p>	CIAS, Assistantes Sociales, Mission locale
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité facilitée pour les jeunes habitants. • Un accès facilité pour passer le permis de conduire. • Facilitation de la vie quotidienne (accès à l'emploi, formation, divers déplacements,). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidats.

Jeunesse

1.10. Fiche-action : Intégrer la jeunesse dans les statuts communautaires de la CCMC et préciser certains axes	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer plus fortement la jeunesse comme acteur potentiel du développement du territoire. 	Les jeunes de 12 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Proposer une modification des statuts au conseil communautaire. Rechercher le nombre de jeunes de 18 à 25 ans qui habitent sur le territoire, qui y travaillent. Définir quel type d'actions on peut proposer ... 	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Communauté de communes, associations, prestataires... <u>Moyens humains à développer</u> : Création d'un poste d'animateur jeunes. <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
Le directeur général des services, le chargé de coopération CTG. <u>Elu référent</u> : Le président et le conseil communautaire.	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'actions en direction de la jeunesse. Nouvel attrait du territoire pour les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions développées. Nombre de participants aux actions. Nouveaux partenariats.

Jeunesse

1.11. Fiche-action : Etudier la nécessité de créer un « espace jeunes »	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés dans les relations sociales (repli sur les réseaux sociaux). • Problèmes d'addictions (numérique, alcool, etc.). • Problème de mobilité, isolement. • Absence d'un espace avec encadrement où les mineurs peuvent se retrouver dans un milieu sécurisé avec activités culturelles et sportives... 	Jeunes du territoire, âgés de 12 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de jeunes, moteur et fédérateur pour réfléchir au projet d'un local qui serait : • Un espace avec un animateur diplômé d'Etat ; ouvert le mercredi, le samedi, en soirée. • Proposant des activités adaptées aux jeunes, de l'accompagnement à la scolarité, une ouverture à la culture.... • Proposant des permanences d'infirmière, de psychologue.... • Avec une fonction de Point Information Jeunesse (16 – 25 ans) : aide à la constitution de CV..., information sur les emplois jeunes, les services civiques, les Bafa, les apprentissages. • Facilitant l'accès au Pass'Culture. 	Porteurs potentiels de l'action : Communauté de communes ;
	Moyens humains à développer : 1 animateur jeunes diplômé d'Etat
	Moyens matériels : un local, du matériel, un véhicule...
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
Le directeur général des services, le chargé de coopération CTG. <u>Elu référent</u> Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse	Les collèges de Beaulieu, Beynat Meyssac, la Caf (PS jeunes et CLAS), la mission locale.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'actions pour et avec les jeunes. • Plus de partenariat avec les associations locales. • Satisfaction des adolescents et des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées. • Fréquentation du local et par quelles tranches d'âge.

Jeunesse

1.12. Fiche-action : Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer les projets avec les jeunes	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Peu ou pas d'actions sur le territoire en direction des jeunes portés par les collectivités. • Nécessité pour les jeunes de se retrouver, d'échanger, de créer du lien et de leur permettre d'être acteur de leur avenir. 	Les jeunes collégiens.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Aller vers les jeunes pour les informer et les mobiliser. • Travailler en partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels, de santé, les élus. • Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets : appels à projets, actions ponctuelles. 	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : la Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : un animateur jeunesse <u>Moyens matériels</u> : Lieux de rencontres à proximité
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le chargé de coopération CTG.</p> <p><u>Elu référent</u> : Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse.</p>	<p>Collectivités territoriales.</p> <p>Les associations locales.</p> <p>L'équipe pédagogique des collèges.</p> <p>CAF, MSA.</p>
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de diverses actions de sensibilisation sur les sujets concernant l'adolescence. • Développement des actions de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions proposées en collaboration avec les collèges et diversité des partenaires. • Nombre de jeunes rencontrés.

Orientation N°2 :

***Structurer une démarche globale d'accès aux droits et
aux services***

Accès aux droits et numérique

2.1. Fiche-action : Permettre l'installation d'une Maison du Département à Meyssac	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux droit dû à l'éloignement. • Pas de France Services sur la commune. 	Habitants du territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Création de lieu de proximité pour les services publics. • Permanence de plusieurs partenaires sur le territoire communal, pour la prévention, l'accompagnement social, le numérique, l'accès aux droits. 	<u>Porteurs potentiels de l'action :</u> Le département et la commune de Meyssac <u>Moyens humains à développer :</u> Un accueillant <u>Moyens matériels :</u> Un local
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
Le directeur général des services, Le chargé de coopération CTG. <u>Elu référent</u> : Le président, le maire de Meyssac.	Pôle emploi, Cpam, Caf, Msa, ADIL, CIDFF
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de recours aux aides et un meilleur accès aux droits. • Accompagnement pour l'usage du numérique. • Permanences et interventions des partenaires du département. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences et actions menées. • Fréquentation. • Nouveaux partenaires sur le territoire.

Accès aux droits et numérique

2.2. Fiche-action : Créer un réseau de partenaires	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de recensement, de diffusion et d'accès à l'information des actions existantes sur le territoire dans divers domaines. • Une certaine méconnaissance de la pratique des structures entre elles et fonctionnement cloisonné. 	Habitants du territoire. Le personnel des services publics.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau de partenaires animé par la communauté de communes permettant aux professionnels de mieux connaître leurs domaines d'intervention respectifs et à la collectivité de pouvoir apporter une meilleure information et une bonne orientation. • Cibler les partenaires et mettre en place des réunions biannuelles. • Relayer la communication de l'ensemble des acteurs du territoire. • Mettre en commun un planning des permanences, des manifestations... avec un outil commun. 	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : La communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
Le chargé de coopération CTG, chargé de mission Petites Villes de Demain, chargé de mission PLUI. <u>Elu référent</u> : Le Président.	Les institutions.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des structures entre elles. • Mutualisation des moyens. • Mixité des publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires. • Qualité de l'outil d'information.

Mobilité

2.3. Fiche-action : Développer la mobilité éco-responsable par la mise à disposition de vélos à assistance électrique	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de lieux pour louer des vélos ou des vélos électriques sur le territoire. • Peu ou pas de pistes cyclables sur le territoire. • Peu d'aires de covoiturage aménagées (1 à Meyssac et à Beaulieu). • Des bornes électriques sur les 3 bourgs centre et projet d'installation à Curemonte et Collonges-la-Rouge. 	Habitants Jeunes / enfants Touristes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des pistes cyclables, d'abris vélos. • Développement des bornes électriques sur les communes. • Création de trottoirs à proximité des écoles et des services. • Réfléchir à des actions de sensibilisation en direction des familles sur l'utilisation des mobilités douces. 	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : La communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024-2026
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
Le chargé de coopération CTG. <u>Elu référent</u> : Le président.	La région – ADER
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des financements adaptés pour la mise en place des solutions. • Augmentation du recours à des moyens de mobilité douce au quotidien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux aménagements réalisés. • Utilisation des mobilités douces.

Santé

2.4. Fiche-action : Etudier la mise en place d'un Contrat Local de Santé	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de médecins généralistes et spécialistes. • Pas de prise en charge sur la santé mentale. • Peu d'actions de prévention (addictions France, Ligue contre le cancer, mois sans tabac). • Pas ou peu d'actions sur la santé environnementale. • Pas d'actions sport-santé. • Pas de Maison de santé à Meyssac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants du territoire. • Les professionnels de santé, de la petite enfance, de l'enfance, de l'Education Nationale....
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une conférence des maires sur le sujet. • Faciliter l'accès à l'offre de soins. • Améliorer le parcours de vie des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et/ou en situation de handicap). • Favoriser l'installation de professionnels de la santé mentale et de la prévention du suicide. • Développer des actions de prévention. 	<p><u>Porteurs potentiels de l'action</u> :</p> <p>La communauté de communes</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p>Un coordonnateur</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le directeur général des services, le chargé de coopération CTG.</p> <p><u>Elu référent</u> : Le président et l'élu référent santé.</p>	ARS, CPAM, CAF, MSA,
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un contrat local de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation des partenaires. • Les groupes de travail pour la construction du CLS.

Orientation N° 3

***Maintenir et développer un cadre de vie agréable.
Encourager l'animation de la vie locale.***

Logement

3.1. Fiche-action : Mettre en place un projet public de logements pour des accueils de courte durée.

Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à se loger dans un lieu adapté à la situation des personnes (niveau de revenu, localisation de l'emploi, vie familiale, etc.). • Manque de logements à la location et à la vente sur le territoire. • Manque de petits logements et logements meublés. • Difficultés de recrutement pour les emplois dépendant d'une solution d'hébergement. 	<p>Nouveaux arrivants (que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles).</p> <p>Individus se trouvant dans une situation précaire et devant changer de logement.</p> <p>Personnes rencontrant des difficultés dans leur habitation actuelle et ne savant pas vers qui se tourner pour les résoudre.</p> <p>Saisonniers / apprentis.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une base de données des offres locatives de courte durée et de logements communaux. 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> : PETR ou CCMC</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.
<p>Le directeur général des services, le chargé de coopération CTG, le chargé de mission PLUI.</p> <p><u>Elu référent</u> : Le président, le vice-président en charge de l'habitat.</p>	Agences immobilières, Office du Tourisme
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure visibilité des opportunités de logement. • Faciliter la proposition d'emplois saisonniers et de stages logés. • Réduction de la vacance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emplois pourvus avec hébergement. - Nombre de logements disponibles.

Logement

3.2. Fiche-action : Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> Des propriétaires ont parfois envie de louer ou de rénover leur bâtiment et ne savent pas comment le faire. Il manque des logements en location sur le territoire. Presque la moitié des logements sont sous-occupés (25.8 % de maisons secondaires et 10.9 % de vacance). La partie administrative d'une location peut causer de l'insécurité aux propriétaires, qui préfèrent ne pas louer. 	Bailleurs privés. Propriétaires de logements vacants. Locataires. Personnes à la recherche d'un logement en location.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Proposer des ateliers d'information sur des sujets en lien avec l'habitation. Accompagner les propriétaires et locataires, individuellement ou collectivement, pour lever les freins à la location. Créer un réseau de partenaires pour réaliser cet accompagnement, et proposer des permanences. 	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> <u>Moyens humains à développer :</u> x <u>Moyens matériels :</u> Supports de communication et salle
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
Le chargé de coopération, le chargé de mission PLUI. <u>Elu référent :</u> Le président, le vice-président en charge de l'habitat.	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux contrats de location. Sécurisation des locations, avec propriétaires et locataires rassurés et conscients de leurs engagements. Faciliter l'intervention des partenaires sur le territoire. 	Adil ; Maison France Service (info sur Action Logement) ; Maison du Département ; CAUE (patrimoine) ; CAF - Réduction de la vacance. - Satisfaction des locataires et des bailleurs. - Présence lors les actions proposées.

3.3. Fiche-action : Promouvoir la rénovation des logements

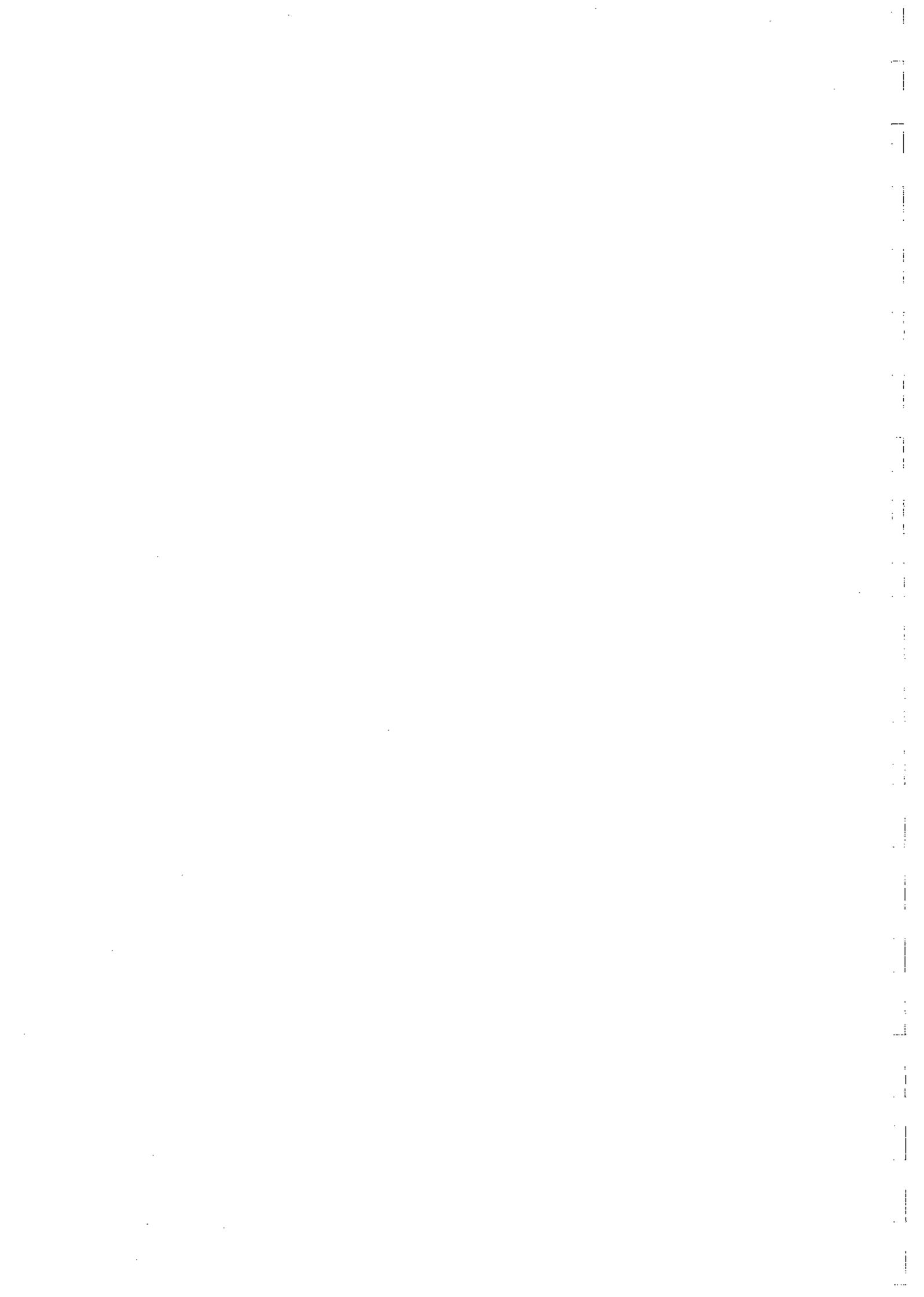
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux logements sont anciens. • Une partie importante du parc de logement n'est pas adaptée aux nouvelles normes de consommation énergétique et ne pourra plus être mise en location. • Les coûts des travaux et les difficultés pour réaliser des démarches administratives sont des freins à la réhabilitation des logements. 	<p>Les locataires, les propriétaires occupants, les bailleurs, les futurs acheteurs.</p> <p>Les porteurs de projet.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une OPAH en 2024 avec l'objectif d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitat et dans l'obtention d'aides financières pour les travaux (économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie et la rénovation globale des logements dégradés). 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> :</p> <p>La communauté de communes</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> :</p> <p><u>Moyens matériels</u> :</p>
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes développement d'offres nouvelles
<p>Le chargé de coopération CTG, le chargé de mission PLUI.</p> <p><u>Elu référent</u> : Le président, le vice-président en charge de l'habitat.</p>	
Résultats attendus	ANAH, le CPIE de la Corrèze, les communes.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des logements. • Recréer de l'offre de logements à la location. 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées - Montant des financements et aides attribuées.

Culture

3.4. Fiche-action : Elaborer un projet culturel intercommunal	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'école de musique intercommunale. - Peu de lieux de diffusion du spectacle vivant. - Pas de cinéma. - Création d'un pôle Neandertal à la Chapelle aux Saints. 	Tout public : scolaire, public multi-générationnel.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la portée de tous les projets et pratiques culturels. • Augmenter l'offre culturelle à destination des familles. • Adaptation des horaires et contenus à ces publics. • Améliorer l'accès aux pratiques culturelles (écoles de musique et de danse, arts plastiques...), à la formation. • Soutenir les initiatives locales. 	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024-2026
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles
Le chargé de coopération CTG.	
<u>Elu référent</u> : le vice-président en charge de la culture	
Résultats attendus	JMF, DRAC, Conservatoire, Médiathèque...
<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de l'existant, des projets en émergence ou confirmés. • Améliorer la coordination et la lisibilité de l'existant. • Identifier Midi Corrèzien à travers quelques évènements phare. 	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres avec les associations. - Réponses aux besoins des habitants.

Animation de la vie sociale

3.5. Fiche-action : Etudier la création de Tiers-Lieux /Ressourcerie	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
<p><i>Ressourcerie</i> : Une étude de faisabilité portée par la mairie de Meyssac a dimensionné la création d'une Ressourcerie compte tenu du potentiel de ressources et du bassin de chalandises.</p> <p><i>Tiers-lieux</i> : Une demande d'espaces de travail partagés ou non, de mutualisation de moyens techniques, de partage de compétences est exprimée sur les secteurs de Beynat et de Meyssac. Une enquête en ligne a été programmée sur Meyssac avec la Fabrique à Initiatives.</p>	Tout public.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Ressourcerie</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire des déchets ○ Créer des emplois d'insertion ○ Sensibiliser à l'écologie <p>Tiers-lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un lieu partagé (co-working, associations, travailleurs indépendants...) ○ Animation du lieu 	<p><u>Porteur potentiel de l'action</u> : Mairies et/ou associations ou collectif d'utilisateurs</p> <p><u>Moyens humains à développer</u> : Un coordonnateur</p> <p><u>Moyens matériels</u> : Des locaux</p>
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités
<p>Le chargé de coopération CTG, le chargé de mission PLUI.</p> <p><u>Elu référent</u> : Le président, Le maire de la commune concernée.</p>	SIRTOM, CAF, DIRECTE, Réseau ReNAITRe, La Fabrique à Initiative, la coopérative Tiers Lieux, Associations, professionnels ...
<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de l'existant, des projets en émergence ou confirmés. • Améliorer la coordination et la lisibilité de l'existant. • Identifier Midi Corrèzien à travers quelques évènements phare. 	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de déchets. - Nombre de création d'emplois. - Fréquentation des Tiers lieux. - Nombre d'ateliers de sensibilisation.



ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la CAF de la Corrèze et la Communauté de communes Midi Corrézien, la partie opérationnelle est assurée par le **binôme** constitué de la Chargée de coopération et de la Conseillère Technique.

Une instance est créée : Le Comité de pilotage. Il se réunit de 1 à 2 fois par an.

Sa composition	<p><u>Pour la communauté de communes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président, et Maire d'Albignac (Alain Simonet) - Le Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de la politique culturelle et sportive, et Maire de Meyssac (Christophe Caron) - Le Vice-Président en charge des réseaux notamment la voirie et le numérique, et Maire de Beynat (Jean-Michel Monteil) - Le Vice-Président en charge de l'urbanisme, l'aménagement de l'espace, l'habitat, et Maire de Saillac (Olivier Laporte) - Le Vice-Président en charge de la politique sociale, et Maire d'Astaillac (Bernard Reynal) - Le Vice-Président en charge de la politique financière et budgétaire, et Maire de Beaulieu-sur-Dordogne (Dominique Cayre) - Deux élues de Beynat (Danielle Besse, Christelle Cantaloube) - Une élue de Beaulieu-sur-Dordogne (Rosie Cavarrot) - La Conseillère Départementale (Ghislaine Dubost) - La Maire-adjointe d'Altillac (Michèle Laquieze) - La Maire de Branceilles, référente santé (Sabine Sabatier) - Le Directeur Général des Services - Les Chargées de coopération <p><u>Pour la Caisse d'Allocations Familiales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur - La Responsable adjointe du pôle Action Sociale - La Chargée de conseil et de développement
Son rôle	<ul style="list-style-type: none"> - structurer la démarche, - valider les enjeux, - valider les échéances, - valider le diagnostic et définir les priorités, - valider le plan d'actions et contractualiser, - suivre la mise en œuvre des actions, décider de réajustements le cas échéant, - valider l'évaluation des actions et de la démarche CTG.

Afin d'identifier les forces et faiblesses du territoire, des **questionnaires** ont été diffusés et plusieurs **ateliers** ont été mis en place réunissant élus et techniciens de la communauté de communes, puis des ateliers avec les élus et les acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur le territoire. Ces différents temps d'échanges collectifs se sont déroulés de mars à juillet 2023. Les sujets abordés ont été les suivants :

- La petite enfance ;
- La jeunesse / adolescence ;
- La mobilité ;
- L'économie et l'emploi ;
- La vie sociale et culturelle ;
- La santé et le vieillissement
- Le logement ;
- L'accès aux droits et le numérique.

Ces différents ateliers ont permis l'élaboration du diagnostic et du plan d'Actions de la CTG Midi Corrézien.

Des **groupes de travail** d'élus et de responsables d'équipements, et ponctuellement des acteurs institutionnels ou locaux pouvant apporter leur contribution, seront organisés tout au long de la CTG afin de contribuer à la réalisation des actions planifiées en mobilisant tous les moyens nécessaires. De même des consultations des habitants seront organisées.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation que nous réaliserons se fera à l'échelle du territoire dans son ensemble et portera sur la démarche engagée pour la concrétisation de cette Convention Territoriale Globale (CTG). Par « démarche » nous entendons :

- L'appropriation par les élus de la conceptualisation de la dynamique de transformation,
- La nature des rapports entre et avec les partenaires, les habitants de la Communauté de communes,
- Les ambitions partagées pour l'avenir du territoire.

L'évaluation des actions sera confiée à chaque porteur de projet ; chacune d'entre elles contribuera à l'évaluation globale.

Nous mesurerons les **objectifs** posés au lancement de la CTG, les **effets produits** et quelles **transformations** concrètes et voulues avons-nous obtenu.

L'évaluation est une démarche incontournable, elle permet notamment de vérifier la bonne adéquation entre l'offre, la demande et le besoin, la pertinence des choix de gouvernance...nous nous appuyerons sur le « Guide d'appui à l'évaluation des Conventions Territoriales Globales » de la Cnaf pour mener à bien ce travail.

